LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueïl Historique & Politique sur les Matieres du tems.

SEPTEMBRE 1743.

A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Boheme, & Marchand Libraire.

M. DCC. XLIII.

Avec Privilege de feu Sa Majesté Imperiale & Catholique, & Approbation du Commissaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal reguliérement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere *Niceron, Barnabite*, à present 42. vol.: Journal litteraire *imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht*, 24. *volumes en* 42. *parties, & continuë;* Bibliotheque Italique, *ou* Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres serieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 89. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. *Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît, aussi-bien que de la* Bibliotheque Italique, *& des Mémoires du* P. Niceron, *un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present* 28. *Tomes en* 2. *parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à present* 45. *vol.*

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueïl Historique & Politique sur les matieres du tems.

Septembre 1743.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de Littérature.

ON nous a remis une deuxiéme Lettre, intitulée *Lettre d'un Chanoine de Treves à un Ami*, contre la Critique des trois premiers Tomes de l'Histoire de Luxembourg. Nous avons donné la premiere le mois dernier. Nôtre Journal de Juillet en a présenté une autre sous le titre de *Lettre d'un Conseiller de Bruxelles à un Gentilhomme du Duché de Luxembourg*; & voici celle que nous avons encore à raporter sur la même matiere.

ENfin, Monsieur, j'ai découvert l'Auteur de la *Correspondance des Savans*, qui est *F. Ign. Roderique Gazetier de Cologne*; & vous jugez assez par vous-même combien cette découverte est importante.

Eussiez-vous jamais pensé qu'un homme de sa profession eut osé entrer en lice avec le R. P. Bertholet sur des matieres de la plus reculée &

de la plus vénérable antiquité ? Car quel rapport y a-t-il entre un Gazetier qui écrit indifféremment le pour & le contre, qui ne débite que des nouvelles arrivées de nos jours, souvent altérées ou déguisées ; fausses d'ailleurs ou véritables, il lui importe peu, pourvû que sa feüille volante ait cours, & à qui il ne coûte pas plus de les retracter qu'il lui a été facile de les hazarder, ou de les inventer ? Quel rapport, dis-je, entre un homme de ce caractére, & un Historiographe, dont le devoir consiste à rectifier les Chronologies vicieuses, à percer le voile des ténébres les plus épaisses, à puiser dans les sources les plus pures, & à juger du mérite de chaque Ecrivain, mais à en juger d'une maniere saine & juste ; qui employe leur autorité sans en abuser, qui la néglige sans la mépriser, & qui sait distinguer le vrai du faux pour éclaircir la réalité d'un événement, que la République des Lettres désire de connoître à fond ?

Je me persuade, Monsieur, que vous entrez sans peine dans mes sentimens, & que vous avoüerez d'abord qu'il n'y a nulle liaison entre les nouvelles d'un Gazétier, & l'étude profonde, vaste & inépuisable de l'Histoire ancienne. C'est pour vous y confirmer de plus en plus, qu'après avoir soûtenu dans ma derniere Lettre l'origine de nôtre Eglise, qui fait la seconde partie de la Dissertation du P. Bertholet, je vais vous montrer dans celle-ci les bévûës ou Roderique est tombé, en s'ingérant de critiquer la premiere *sur la vraye époque de l'établissement de la Religion Chrêtienne dans les Gaules* en général.

En premier lieu, je l'ai dit & je le répéte, le Gazetier n'affoiblit aucune des preuves de ce Pere, bien loin de-là il en omet ou en tron-

que

que d'essentielles, & il ne lui oppose que trois passages de l'Histoire littéraire des Gaules, qui prouvent tout au plus que les Modernes, qui en sont les Auteurs, adoptent une opinion contraire à la sienne. Je viens au détail. Comment répond-il à l'explication du texte de Sulpice Severe ? Par un faux raisonnement, qu'il lui plaît de prêter à l'Historien de Luxembourg. Sulpice Severe, dit-il, avoüe qu'il y a eu des Martirs dans les Gaules sous Marc Aurele; & *le P. Bertholet en conclut que les Gaulois avoient embrassé le Christianisme long-tems avant Marc Aurele.* Pitoyable conclusion, si elle étoit aussi seche & aussi mal digerée qu'on la rapporte.

Voici le passage de Sulpice : *Sub Marco Aurelio Antonini filio persecutio quinta agitata, ac tum primùm intra Gallias martyria visa, seriùs trans Alpes religione Dei susceptâ.* On soud la difficulté, en disant qu'on ne parle que *des Martirs d'éclat*; qu'avant l'année 177. qui étoit le régne de Marc Aurele, les Gaulois avoient déjà été éclairés des lumieres de la Foi, & on prouve ce point important par les autorités de Tertulien, de St. Cyprien, de St. Irenée, d'Epiphane & de Lactance; on observe de plus que le texte littéral n'énonce pas que la Religion Chrêtienne ait été *prêchée plus tard* dans les Gaules, mais seulement *embrassée* plus tard, *serius suscepta*, parce que plusieurs sont d'avis que dans les commencemens elle y fit peu de progrès : D'où l'on infére, ensuite des prédications qu'on y avoit faites avant Marc Aurele, qu'on connoissoit le Christianisme, & par conséquent qu'il y avoit des Chrêtiens dans les Gaules; que d'ailleurs l'argument de Sulpice est négatif, & ne conclut rien, outre qu'il se trompe en mettant la *cin-*

quiéme pour la *quatriéme* persécution.

Pour vous convaincre que je n'avance rien que de vrai, je joins ici les paroles du P. Bertholet. « Le même Ecrivain, Sulpice Severe, » avoüe dans le même texte que sous Marc Aurele il y a eu des Martirs dans les Gaules; il » y avoit donc des Chrêtiens pour souffrir ce » martire, & par conséquent le Christianisme y » avoit été embrassé. N'est-ce point là une preuve que la Religion y avoit été prêchée & » reçuë long-tems avant Marc Aurele? car la » détermination de mourir, plûtôt que de renoncer à la Foi, suppose une persuasion de la » sainteté de cette Foi & de ses maximes. Or » tout cela ne s'acquiert pas en un jour, à » moins que ce ne soit par l'effet d'une grace » particuliére, grace que Dieu n'accorde qu'à » peu d'Elus, grace du martire qui n'est pas » commune; & lorsqu'il en favorise quelques » Fidéles, ce n'est ordinairement qu'après qu'ils » s'en sont rendus dignes par une longue suite » de bonnes œuvres, ou par une pratique constante des vertus de l'Evangile. »

Par je ne sais quelle infidélité Roderique tronque ce raisonnement, & lui substituë cette seule proposition, *le P. Bertholet en conclut que les Gaulois avoient embrassé le Christianisme long-tems avant Marc Aurele.* En vérité y pense-t-il? Est-ce de la maniere dont un Journaliste doit rendre compte des Ouvrages? Et après des traits si marqués de sa mauvaise foi, qui est-ce qui fera fond sur sa Correspondance?

En second lieu, l'explication nette & claire du texte de Gregoire de Tours, & l'aveu positif de ce célébre Historien, que *S. Photin & S. Irenée Evêques de Lyon* avoient été couronnés du martire

tire plus de cinquante ans avant Dece, & que S. Clement successeur de S. Pierre avoit envoyé *Eutropes à Saintes, & Ursin à Bourges*, démontrent qu'avant l'année 250. auquel tems vivoit cet Empereur, la Religion Chrêtienne avoit été prêchée dans les Gaules. C'est donc à tort que le Gazetier voudroit se prévaloir de l'autorité de ce Saint Pere.

Si pour affermir les preuves dont le P. Bertholet appuye son opinion, il m'étoit permis d'y ajoûter deux autorités qui lui sont échapées, je le ferois avec d'autant plus de plaisir, que je sais que son adversaire en recevroit plus de honte. La premiere est tirée de l'Ecriture sainte, & la seconde du Pape Innocent I. qui siégeoit en 402.

St. Paul dans sa seconde Epître à Timothée, chap. 4. vers. 9. écrit ce qui suit, *Demas me reliquit diligens hoc sæculum, & abiit Thessalonicam : Crescens in Galatiam, Titus in Dalmatiam : Lucas est mecum solus &c.* Observez que l'Apôtre joint le départ de *Crescent* à celui de *Demas*; non pas que le premier ait retourné au siécle, à l'exemple du second, mais pour signifier qu'il étoit allé dans la Gaule afin d'y évangeliser les peuples. En effet les Eglises de Vienne en Dauphiné, & de Mayence sur le Rhin le reconnoissent pour leur instructeur & leur premier Evêque. Les Martyrologes de Rome & d'Adon, mais sur-tout la Chronique d'Alexandrie, sous la septiéme année de Trajan, disent que Crescent avoit prêché dans les Gaules, & qu'il y étoit mort & enterré, *Crescens in Galliis, Evangelio promulgato, sub Nerone mortuus ibidemque sepultus est.*

Le Critique répliquera, peut-être, que *Galatia*, dont il est fait mention dans le verset de S. Paul,

Paul, signifie *la Galatie*, ou la Province des Galates en Asie, & non pas les Gaules en Occident. Mais Eusebe, qui devoit le savoir, lui apprendra le contraire ; voici ses paroles ἐκ ἐν τῇ Γαλατίᾳ, ὥσ τινὲσ Παυλέθειλέσ νομίζουσιν, ἀλλά ἐν τῇ Γαλλίᾳ : c'est-à-dire, *non pas en Galatie, ainsi que quelques-uns l'ont crû par erreur, mais dans la Gaule.* Interprétation positive ; & ce qui lui donne encore du poids, c'est que Theodoret, S. Jerôme & Ruffin l'expliquent de la même maniere.

Aussi est-ce en faveur d'un fait si manifeste que le Pape Innocent a prononcé cette sentence, digne d'être gravée en lettres d'or : *Manifestum est in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam & Siciliam, Insulasque interjacentes, nullum hominem instituisse Ecclesias, nisi eos quos venerabilis Petrus Apostolus, aut ejus successores constituerunt Sacerdotes*, ep. 1.

En troisiéme lieu, à l'occasion d'un passage de S. Irenée, il faut que j'instruise ici nôtre Gazetier d'un point d'Histoire qu'il ignore. Ce Saint Pere, qui fleurissoit vers 180. déclare en termes précis, que de son tems il y avoit des Eglises fondées en Germanie, *neque hæ, quæ in Germania, fundatæ sunt Ecclesiæ.* D'où le P. Bertholet a tiré cette conclusion, que la Religion Chrêtienne avoit été prêchée & reçûë dans les Gaules, long-tems avant les Empires de Marc Aurele & de Dece ; & par conséquent que c'étoit à pure perte qu'on faisoit valoir les autorités de Sulpice Severe & de Gregoire de Tours contre une vérité si constante.

Roderique repond d'une maniere fort dégagée, *que le nom de* Germania *dans ces tems-là*

désignoit

désignoit le Pays assis sur la droite du Rhin, depuis ce fleuve jusqu'à la Vistule; & que comme l'Evangile n'avoit été prêché en Allemagne qu'au septiéme & huitiéme siécles, quelques Savans lisoient dans le passage de S. Irenée Græcia, *au lieu de* Germania. Remarquez, je vous prie, la multitude d'erreurs entassées les unes sur les autres dans un seul contexte.

Si le nom de *Germania* dans ces tems-là désignoit le Pays *assis sur la droite du Rhin*, & si la Religion Chrêtienne n'y a été prêchée qu'au septiéme & huitiéme siécles, il est donc indubitable que S. Irenée n'a pas désigné cette Germanie : Il faut donc en chercher une autre pour vérifier sa proposition; mais Monsieur Roderique avec tout son magazin de Gazette peut-il en déterrer d'autre, *que la premiere & la seconde Germanie, dont Cologne & Mayence étoient les Capitales* ? Voici mon raisonnement.

Lorsque César fit la conquête des Gaules, il y avoit eu avant lui plusieurs transmigrations des Germains, dans la partie qui confine le plus au Rhin; & c'est pourquoi le Conquérant dans ses Commentaires appelle les Ubiens, les Treviriens, les Segniens, les Pemaniens, les Ceresiens, les Condrusiens, & la plus grande part des Eburons, *è numero Germanorum.* Vers l'année 30. de l'Ere Chrêtienne, l'Empereur Auguste divisa les trois Gaules en quatre Provinces, & sous-divisa celle que nous habitons en Germanie, & en Belgique. La Germanie renfermoit tout le terrein, qui constituë aujourd'hui les Diocéses de Mayence, de Strasbourg, de Spire, de Worms, de Cologne & de Tongres. Constantin le Grand fit un autre partage vers 327. & divisa la Germanie en deux, savoir, en premiere

miere & en seconde Germanie ; l'Itinéraire d'Antonin en fait foi, & c'est de-là que nous connoissons certainement les Villes qui ressortissoient des deux Germanies.

Revenons ; & suivant la leçon que je me crois obligé de faire au Gazetier, ne voit-on pas que lorsque S. Irenée parle des Eglises fondées de son tems en Germanie, *neque hæ quæ in Germaniâ fundatæ sunt Ecclesiæ*, il n'a pû ni dû dénoter que les Eglises de Mayence, de Cologne & de Tongres, qui constituoient alors la Germanie proprement dite. Roderique donne donc une fausse notion de la Germanie, lorsqu'il la place *sur la droite du Rhin, depuis ce fleuve jusqu'à la Vistule*, au tems de S. Irenée, c'est-à-dire, l'an 180. puisque, selon lui, *la Religion Chrêtienne n'y a été prêchée qu'au septiéme & huitiéme siécles.*

Envain le Gazetier, par un trait d'une érudition dont il se pare fort mal à propos, voudroit s'échaper de ce mauvais pas, en disant qu'il faut lire *Græcia*, au lieu de *Germania*. On le défie de nommer l'ombre d'un Savant, qui ait substitué ce mot à l'autre : Et comment la chose seroit-elle possible ? Car il n'est nullement vraisemblable que S. Irenée, dans l'énumération des Pays où l'Evangile avoit été annoncé, ait prétendu les répéter deux fois ; & comme ces paroles, *neque hæ quæ in Oriente*, qui sont dans le même contexte, renferment la *Grece*, sous la notion générale de l'*Orient*, quelle raison y a-t-il de lire *Græcia*, au lieu de *Germania?*

Quant au surplus de la Correspondance, vous n'attendez pas, Monsieur, que je la réfute ; ce ne sont que des railleries fades & insipides, des réflexions minces & puériles, bonnes à la vérité dans

dans la plume d'un Gazetier, & semblables à un de ses traits ironiques, que *le Roi de France avoit donné ordre au Maréchal de Noailles d'attaquer & de battre les Troupes alliées.* Quel est le Souverain qui ordonne de battre son ennemi?

Par tous ces excès, ausquels Roderique se porte, il paroît qu'il est mauvais connoisseur du mérite ou du démérite des Auteurs. Sans sortir de mon sujet en voici des échantillons. Il dit que l'*Histoire du Duché de Luxembourg, que Jean Bertels Abbé d'Epternach publia dans le dernier siécle en un Volume in quarto, a certainement son mérite.* Mais, selon ceux qui l'ont lûë, ce n'est qu'un tissu de fables & de rêveries, sans goût, sans chronologie, & sans diction.

A son avis *les Peres Brouwer & Masen dans l'Histoire de Treves n'oublient presque rien de ce qui regarde le Pays de Luxembourg.* Mais d'autres en pensent d'une autre maniere, & conviennent que ces deux Ecrivains, faute de mémoires, n'ont rapporté du Luxembourg que des morceaux très-grossiers, très-imparfaits & défectueux en tout.

Selon lui, *l'Ouvrage du P. Foullon n'est estimable que par la part qu'y a eu feu M. Louvrex.* Mais les deux premiers Tomes étoient composés avant que M. Louvrex fut au monde; de plus la diction en est si pure, & les faits si constatés, que le plus habile homme ne pouvoit y toucher, sans le déguiser ou l'altérer. Quelle part y a donc eu M. Louvrex?

Il déclare en sententiant, qu'à la fin du premier Tome du P. Bertholet il y a *cinq anciens documens, dont le premier trouvera peu de partisans, & dont les deux suivans sont des priviléges, qui n'ont jamais existé.* Roderique le déclare, & il

il ne le prouve pas ; il s'avance, selon sa coutume, fort hardiment, & il n'y oppose rien ; il décrie d'une maniere galante les piéces les plus authentiques, & au lieu d'en rougir, lui seul s'en applaudit ; il fait même semblant de savoir la Diplomatique, & la Diplomatique est autant au-dessus de lui, que l'homme savant au-dessus de l'ignorant. On a vû quelle étoit sa portée en ce genre d'étude, dans un combat littéraire qu'il a eu avec D. Martene, & tout le monde sait de quelle maniere il a été mené par ce docte Bénédictin.

Mais arrêtons-nous ; car je m'apperçois qu'à son exemple je prends le ton décisif, & je chérris trop la simplicité pour vouloir marcher sur ses traces. Je ne puis néanmoins m'empêcher de l'avertir, qu'il commence par s'instruire avant que de s'ériger en Critique ; qu'il corrige ses erreurs, avant que de censurer celles des autres ; qu'il aprenne avant que d'enseigner, & alors on recevra, peut-être, avec quelque considération, les Gazettes qui sortiront de son magazin. Je suis &c. *Treves* le 2. Août 1743.

II. *Livres nouveaux.*

Instruction Pastorale sur le Pater, *faite en cours de visites dans les Landes Baxadoises*, par Messire Edme Mongin, Evêque de Bazas. Ceci n'est qu'un in 4°. de 46. pages, & simplement un discours, mais écrit dans un tel goût, que toute méthode dont on voulût se servir pour en donner une juste idée, ne feroit qu'en bannir l'onction. Il nous a paru cependant que nous ferions plaisir au public de lui mettre devant les yeux ce précieux discours, & pour le faire, il faut en copier article par article les traits les plus propres à développer le sens qu'y donne l'ingénieux Prélat.

Après

Après le texte, *sic ergò orabitis. Pater noster qui es in cœlis*, Mr. l'Evêque de Bazas, dans un Exorde fort court, explique la nature & l'excellence du *Pater*. « Cette divine priere, dit-il, « renferme tous nos devoirs, elle expose tous « nos besoins, & fixe tous nos désirs. Elle est « si courte, que les plus petits enfans l'apprennent. « Elle est si simple, que les moins intelligens l'entendent. « Elle est si sublime, que « les Peres de l'Eglise les plus éclairés, & les « Savans les plus appliqués l'admirent. « Elle est « si sage, que jamais la raison n'y a rien trouvé « à disputer à la Foi. . . . . .

Je vais vous faire voir que l'Oraison Dominicale toute seule, renferme nos maux & « nos remédes, nos malheurs & nos ressources, tout le fonds de la Religion, toutes les « grandeurs & les miséricordes de Dieu, la Loi » & les Prophètes. Je vous ferai sentir que la « Foi en est le fondement, que l'Espérance en « est l'attrait, & que la Chatité en est l'accomplissement & la fin. »

Pater noster. Sur ce premier mot, Mr. de Bazas dit « Peres & meres, ne regardez plus « la Terre que vous cultivez que comme le « lieu de vôtre exil; vôtre patrie est dans le « Ciel. C'est-là vôtre héritage & celui de vos « enfans. Mais savez-vous qu'en leur donnant « cette auguste qualité d'enfans de Dieu, vous « les égalez, sans y penser, à tous les Princes, « & à tous les Rois du monde Chrêtien, qui « se disent comme vous, & vous comme eux, « enfans de Dieu, & qui se font eux-mêmes « plus d'honneur de cette glorieuse qualité, « que des Couronnes qu'ils portent. Songez « donc moins à enrichir vos enfans, qu'à les « rendre «

» rendre dignes de cette grande succession, en
» gravant de bonne heure dans leur cœur la
» crainte & l'amour qu'ils doivent à un tel Pere.
» Quand vous leur faites dire, nôtre Pere qui
» êtes dans les Cieux, montrez-leur le Ciel,
» leurs regards suivront les vôtres. Accoutu-
» mez-les ainsi à adorer Dieu dans le sein de
» sa gloire; & quoi qu'il soit par tout, dites-
» leur que c'est là qu'il les écoute, parce que
» c'est là qu'il les attend, comme dans la de-
» meure éternelle du pere & des enfans. »

Sanctificetur nomen tuum. « C'est ici, Chrê-
» tiens, la premiere demande que nous faisons
» à Dieu, elle ne contient que trois paroles,
» mais c'est un Dieu qui les a dites, & qui
» long-tems avant que de les dire, les avoit
» inspirées à toute la Nature, qui publie &
» annonce hautement sa gloire & sa grandeur...
» Nous vous demandons seulement de vous
» souvenir qu'ayant été baptisés, faits Chrê-
» tiens & enfans de Dieu, vous devez glorifier
» son Nom par vos bonnes œuvres. Voilà le
» véritable sens de la demande que nous faisons
» à Dieu. Il est vrai, dit St. Augustin, que
» quand vous demandez à Dieu que son Nom
» soit sanctifié, il semble que vous priez pour
» lui, plûtôt que pour vous-même. Mais à le
» bien entendre, c'est véritablement pour vous
» que vous priez, en lui demandant la grace
» que son Nom qui est toujours Saint, soit
» sanctifié en vous, par le culte que vous lui
» devez & que vous devez lui faire rendre par
» tous ceux qui dépendent de vous. Du reste,
» la gloire, la sainteté & la grandeur de Dieu
» étant infinies & immuables, elles sont indé-
» pendantes de nos prieres, & ne peuvent croî-
tre

être par nos adorations, ni rien perdre par nos « infidélités. Nos pechés ne l'offensent que « parce qu'ils nous perdent, & nos ingratitudes « ne le blessent que parce qu'il nous aime. Telle « est sa bonté, qu'il veut bien mettre sa gloire « à nous sauver, comme nous mettons la nôtre « à le glorifier en nous sanctifiant nous-mê- » mes. »

Sur la seconde demande, *adveniat regnum tuum*, l'éloquent Prélat place sous le point de vûë les plus frappant, tout ce qui nous trace une vie avenir, & qui peut faire désirer à un Chrêtien la possession de ce Royaume, dont sa qualité d'enfant de Dieu le rend l'héritier. « Ce désir, dit-il, mes chers freres, se trouve « gravé dans le cœur de tous les hommes, de « toutes les Nations, de tous les siécles . . . . « Je vois dans le grand spectacle de la nature, « que Dieu a tout fait pour sa gloire, & je « vois par son amour gravé sur tous ces Ouvra- « ges, qu'il a tout fait pour l'usage de l'hom- « me. Ainsi je vois ma Foi & mes Espérances « écrites sur le front de toutes les Etoiles, de « tous les Animaux qui marchent ou qui ram- « pent sur la terre, de tous les Oiseaux qui vo- « lent dans les airs, & de tous les Poissons qui « nagent dans les mers. Dans quel affreux cahos « la Terre entiére ne seroit-elle pas retombée, « si tout cela n'étoit point fait pour nôtre usa- « ge . . . . A quoi bon tant de Troupeaux, « tant de Volatiles, & de tant d'espéces tant « de plantes succulentes ou vulnéraires, si ce « n'étoit pour nous nourrir & nous guérir, si « ce n'étoit que pour pécher, & pour mou- « rir . . . . . Nourrissez-vous du lait de vos « brebis, couvrez-vous de leur toison, occupez-

vous «

» vous à tirer de vos ruches le miel & la cire
» que vos Abeilles vous préparent ; & quoique
» ces frugales & innocentes richesses sortent du
» sein de la Nature, ne vous y attachez pas, &
» souvenez-vous que la cire que vous amassez,
» après avoir décoré nos Autels, éclaireront à
» la fin vos funérailles. Mais en attendant sou-
» pirez vers le Ciel, & dites souvent avec St.
» Augustin d'après David : Non, Seigneur, je
» ne serai jamais rassasié des biens de la Terre ;
» mais je le serai quand je serai en possession
» de vôtre gloire. »

Comment Mr. de Bazas s'exprime sur les cinq autres demandes du *Pater*, nous le raporterons dans nôtre Journal du mois prochain : Car pour y retracer tous les morceaux intéressans de son Discours, il faudroit l'insérer en entier.

Détails militaires, dont la connoissance est nécessaire à tous les Officiers, & principalement aux Commissaires des guerres. Ouvrage en 2. vol. in 12. imprimé à Paris, & dont Mr. de la Chenevière, Commissaire des Guerres à Landau, est Auteur. Le premier volume a 405. pages, le second 396. sans compter l'Epitre dédicatoire, la Préface & les Tables.

Rerum Italicarum scriptores ; ce grand Ouvrage connu de tous les Savans, a présentement quinze Tomes.

Histoire des Empires & des Républiques depuis le Déluge jusqu'à Jesus-Christ, par l'Abbé Guyon, à présent dix volumes in 12. imprimé à Paris. Ce Livre est également assez connu pour s'empêcher d'en dire quelque chose.

Les Tomes III. & IV. de l'*Histoire Universelle de Diodore de Sicile, traduite en François*, par l'Abbé

bé Terrasson de l'Académie Françoise, paroissent depuis quelque-tems. Cet ouvrage mérite infiniment, & s'est acquis l'estime universelle.

On continuera à donner chaque mois des titres de quelques Livres nouveaux qui sont imprimés, qui s'impriment, & qui méritent l'annonce.

Le mot de l'Enigme du mois passé est l'*Enfance*.

ENIGME.

Devinez, ma chere Fanfine,
Ce que je m'imagine;
Un composé de chair & d'os,
Qui ne peut sans ennui demeurer en repos,
Qui marche sur des cloux, & n'en sent point de maux,
A qui je viens de voir, écoutez des merveilles,
Six pieds, deux mains, quatre yeux, deux bouches, quatre oreilles,
Et le derriere sur le dos;
Pourriez-vous bien m'en montrer de pareilles?

L'Académie-Royale des Sciences & des Beaux Arts établie à *Pau* en Bearn, distribuera le 1. Fevrier 1744. deux prix destinés à deux ouvrages d'éloquence. Le sujet de l'un est cette pensée de feu Mr. de la Bruyere: *Le motif seul fait le mérite des actions des hommes.* L'autre discours aura pour objet: *L'humanité est une des vertus les plus estimables dans un Conquérant.* Les ouvrages seront adressés à Mr. Duhau, Sécretaire de l'Académie.

AVIS.

LE Sr. Chevalier reçoit (rarement cependant) des Lettres anonymes, dans lesquelles on se plaint d'une prétenduë partialité de l'Auteur de son Journal. S'il connoissoit ceux qui les lui écrivent, il leur répondroit dans des termes propres à les satisfaire & à les faire revenir de leurs préjugés. Les faits, dans leurs circonstances, raportés dans ce Journal, ou ont été déja rendus publics, ou sont tirés de Lettres dont un Journaliste peut user sans rien craindre; mais des Lettres anonymes, toujours suspectes, tout l'usage qu'on peut & qu'on doit en faire, est de les jetter au feu. On fait, au contraire, bon gré à ceux qui donnent des avis portant caractére de certitude, & on y fait toute attention, sur tout lorsqu'ils viennent de gens caractérisés & de poids.

Cet avis paroîtra juste à toute personne raisonnable. Le Sieur Chevalier est d'ailleurs si connu des Grands & des gens de Lettres, que la prévention, comme on l'espére, l'emportera en sa faveur, & en celle de l'Auteur de son Journal.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, en PIEMONT, & en SAVOYE, depuis le mois dernier.

Sicile. La peste qui s'est glissée dans *Messine*, en a fait en fort peu de tems un Cimétiere affreux. On n'y a vû dans l'espace de six semaines que des morts, des mourans, & des cadavres entassés les uns sur les autres dans les ruës, par-

parce que les charettes destinées à les enlever, ne pouvoient suffir à la quantité qu'on en sortoit tous les jours des maisons infectées. Les Curés, les Prêtres, les Religieux emportés par le mal, ont commencé à manquer aux moribonds, & il ne s'est plus trouvé dans la Ville que peu de Médecins, Chirurgiens, Apothicaires, & de personnes propres à donner du secours aux pestiferés. Enfin les objets d'horreur & de compassion qui se présentoient par tout à la vûe, sembloient ne vouloir disparoître, que lorsque le tout seroit moissonné, de sorte que de 24. à 25. mille habitans, on n'en peut plus compter qu'un tiers qui subsiste; encore ce restant infortuné d'un peuple si affligé, alloit-il succomber sous le faix de la misere, si la Cour de Naples n'eut prévenu à tems cette double calamité, en lui envoyant diverses Tartanes chargées de provisions & de médicamens, & en ordonnant au Viceroi de *Sicile*, & au Président de *Cantasaro*, de pourvoir au reste. Telle est la désolation qu'a apporté dans *Messine* le terrible fléau de la peste, mais il ne régne plus à present que dans les Fauxbourgs, & dans quelques maisons de campagne des environs, avec lesquelles la Ville a coupé toute communication. Un grand tremblement de terre s'est fait aussi sentir en plusieurs endroits de la *Sicile* le 13. Juin, & les secousses en ont été entre-autres très-violentes à *Catanée*, dont nombre d'édifices & de maisons ont été renversées; *Palerme* en a également souffert.

II. *Précautions contre ce mal.*

Naples. Heureusement le mal contagieux qui a dépeuplé l'une des plus fleurissantes Villes de la Sicile, n'a point pénétré en Terre ferme, ce qu'on peut attribuer en partie aux grandes précautions qui ont été prises. Car on a non-seu-

lement interdit tout commerce avec la Sicile; mais on a défendu encore, sous les plus rigoureuses peines, d'en admettre aucuns Bâtimens. On a veillé principalement à garantir la Calabre, à cause du voisinage de cette Province avec la Sicile; & pour tenir la main à l'exacte observation des défenses, on a fait croiser le long des côtes des Frégates & des Barques armées, avec ordre de s'opposer au passage de tous les Bâtimens qui viendroient de Sicile. Des prieres publiques, pendant quinze jours consécutifs, furent instituées dans ces circonstances, par un Mandement du Cardinal Spinelli Archevêque, & dont l'ouverture se fit le 17. par une procession à laquelle ont assisté le Clergé, la Noblesse & le Peuple de cette Capitale, en l'accompagnant de toutes les marques qui désignent la pénitence.

Ce qui peut avoir été dit & remarqué de la Cour de Naples, comme si la neutralité ne resteroit peut-être plus fort long-tems son parti dans la situation présente des affaires d'Italie, paroit n'avoir porté sur rien de solide, à cause qu'on ne voit aucune disposition depuis, qui justifie l'idée qu'on avoit prise à cet égard. On n'a donc point pensé juste sur certains mouvemens de la Cour, ou le fléau qui est tombé sur la Sicile, a peut être été regardé comme devant empêcher qu'on ne procédât à l'exécution de ce qu'on avoit médité d'entreprendre.

III. *Suite du même sujet.*

Rome. L'interruption du Commerce entre l'Etat Ecclésiastique & le Royaume de Sicile, a été ordonnée par un Decret de la Sacrée Consulte, dont le préambule est « Que la maladie contagieuse ayant été portée en Sicile par un Bâtiment chargé de laine & de froment, lequel » venoit de *Missolonghi* au Levant, & le Maître

» du

» du Navire, de même qu'une partie de l'équi-
» page étant morts à leur arrivée dans le Port
» de Messine, où l'on n'a pas pris des mesures
» assez promptes pour prévenir la communica-
» tion de ce mal, la Sacrée Consulte a jugé
» qu'il étoit de son attention & de sa vigilance,
» de pourvoir aux précautions nécessaires, afin
» d'en garantir l'Etat Ecclésiastique. » Les défenses rigoureuses sont ce qui suit ce préambule.

A l'exemple de la Cour de Rome, les Républiques & tous les Etats d'Italie ont interrompu aussi le commerce d'abord avec la Sicile, & fait toutes les défenses possibles de n'en admettre aucun Bâtiment à pratique. Il n'y a point de mesures qu'on ne prenne d'ailleurs par tout pour les faire observer, soit en garnissant de Troupes les diverses avenuës des Pays où l'on pourroit pénétrer, soit en faisant croiser sur les côtes des Bâtimens qui ne permettent à aucun autre d'en approcher.

Le Pape doit avoir fait présentement la promotion de Cardinaux qu'il a jugé à propos de tant différer, car elle a été fixée pour le mois d'Août; & l'on ne doute nullement que Sa Sainteté n'ait eu égard aux propositions que les Couronnes lui ont faites de Sujets récommandables, pour y être compris. On nomme même ces Sujets, mais nous attendrons jusqu'au mois prochain, pour ne rien avancer d'incertain là dessus.

IV. *Armée de Lombardie.*

Lombardie. Il y a grande aparence que la campagne s'avancera fort en ce Pays sans rien montrer d'intéressant, les Troupes des deux Armées Autrichienne & Espagnole occupans toujours les mêmes postes, les premieres en-deçà & en-delà du *Panaro*, & les autres aux environs de *Rimini*.

Mais la Cavalerie Piémontoise, qui étoit dans le Modenois, dans le Parmesan & le Plaisantin, en est partie pour retourner en Piémont, excepté un Escadron par Régiment qui reste à *Reggio*. Le Roi de Sardaigne a fait retirer aussi toute l'artillerie & les munitions qu'il avoit à *Plaisance*; de sorte qu'il n'y est resté que douze piéces de canon appartenant à la Communauté. Ce n'est pas cependant que ce Prince ait songé à changer de parti, puisque toutes les tentatives faites pour le détacher de l'alliance de la Reine de Hongrie, ont été inutiles; aussi la plus grande partie de l'Infanterie qu'il a en ce Pays, y demeure pour agir de concert avec les Autrichiens, & il a été convenu que sa Cavalerie reviendra dès que les raisons pour lesquelles elle est retournée en Piémont, ne subsisteront plus; S. M. Sardaignoise s'imaginant bien que les Couronnes de France & d'Espagne, qui veulent un établissement en Italie à l'Infant Don Philippe, ne lui feront pas les avantages qu'elle a à attendre de la Reine de Hongrie, le cas arrivant de l'établissement projettée.

En attendant ce qui pourra se présenter des deux Armées qui sont en Lombardie, celle d'Autriche restant commandée par le Comte de Traun, jusqu'à l'arrivée du Prince de Lobkowitz, qui y étoit attendu pour la fin d'Août, recevra avec lui un renfort de trois Régimens Allemands & de six mille hommes de Troupes Hongroises venant de la Baviere. L'Armée d'Espagne, aux ordres du Duc de Modene, a achevé de se recruter tant en Cavalerie qu'en Infanterie; nombre de rentes ausquelles on travailloit pour son usage, sont aussi achevées, & le Comte de

Gages

Gages a fait ramener d'*Orbitello* vers *Rimini* l'Artillerie qui avoit été débarquée dans ce Port.

Genes. Le Gouvernement ayant non-seulement permis aux dix-huit Bâtimens tant Catalans que Majorquins arrivés dans ce Port au commencement de Juin, comme nous l'avons dit le mois passé, de débarquer les poudres qu'ils avoient sur leurs bords, mais aussi toute l'Artillerie; l'Amiral Matthews a regardé cette permission comme une infraction à la neutralité de la République, laquelle excluoit tout débarquement de Troupes & d'agrès militaires appartenans aux Espagnols; aussi ne s'est-il pas contenté de faire bloquer les Bâtimens de cette Nation, par quelques Vaisseaux de son Escadre, & des Bâtimens plats qu'il avoit envoyés vers le Port; il s'y est porté lui-même le 14. Juillet avec sept Vaisseaux de haut bord, trois Balandres, & quelques Bâtimens de transport, ce qui a intrigué le Sénat jusqu'à faire munir les Batteries, monter les canons qui n'étoient point sur leurs affuts, en tirer d'autres de l'Arsenal, garnir de Troupes tous les postes, & envoyer diverses députations à l'Amiral Anglois, pour en aprendre quelles étoient ses intentions. Les présens ordinaires de la République lui avoient été faits auparavant, & divers saluts, ausquels n'ayant pas répondu comme on devoit s'y attendre, le Marquis Augustin Grimaldi & Mr. François Brignolé, Députés du Sénat, se rendirent à bord de son Vaisseau, pour lui déclarer qu'ils étoient chargés de traiter avec lui sur les affaires qui pouvoient être l'objet de sa venuë. L'Amiral répondit « que le Roi son Maître étoit extrê-
» mement surpris & mécontent de ce que la
» République, au lieu d'observer une exacte
neutra-

» neutralité, comme elle s'y étoit engagée, » favorisât ouvertement le Roi d'Espagne, en » souffrant dans le Port de Genes 18. Bâtimens » venus de l'Isle de Majorque, & chargés d'artil- » lerie & de munitions de guerre, destinées à » être employées contre les Troupes de la Reine » de Hongrie & contre celles du Roi de Sar- » daigne alliés de Sa Maj. Britannique. Qu'ainsi » il demandoit que ces Bâtimens lui fussent re- » mis avec tout ce qui étoit à bord, pour les » brûler & détruire » Les Députés, embarassés de cette demande, réquirent l'Amiral d'attendre deux jours pour que le Sénat pût prendre une résolution sur ce sujet; ces deux jours se passerent en allées & venuës, & sur des menaces de l'Amiral, qu'au cas qu'on différât plus longtems de lui accorder ce qu'il demandoit, il sauroit bien se rendre maître des Bâtimens Espagnols. Mr. de Villettes Ministre d'Angleterre auprès du Roi de Sardaigne, qui avoit débarqué à Genes quelques jours auparavant, se détermina à employer son entremise dans cette affaire, & il le fit avec succès; car le 17. au matin les Députés du Sénat signerent avec l'Amiral Matthews une Convention portant « que la Répu- » blique désirant de captiver de plus en plus les » bonnes graces de Sa Maj. Brit. à son égard, » en évitant de favoriser directement ou indi- » rectement la Couronne d'Espagne, com- » me les loix d'une exacte neutralité l'exigent, » elle étoit convenuë avec le Vice Amiral Mat- » thews, que l'artillerie & les munitions de » guerre apportées sur 18. Bâtimens Espagnols » dans le Port de Genes, seroient débarquées & » mises en dépôt dans l'Arsenal de la Républi- » que, pour y demeurer jusqu'à la conclusion de » la

VI. *Convention sur ce sujet.*

» la Paix entre l'Angleterre & l'Espagne, & » que comme la République aimoit que le » Roi de la Grande-Bretagne pût être assuré de » l'observation de cet engagement, elle con- » sentoit que deux Vaisseaux de guerre Anglois » pussent venir en toute liberté dans le Port de » Genes, pendant tout le tems que ces Artil- » lerie & munitions de guerre seroient en » dépôt. »

Par ce tempérament le Gouvernement a sçu se tirer d'affaire, sans donner atteinte à sa neutralité, & sans desobliger le Roi de la Grande-Bretagne; mais le Ministre d'Espagne a protesté contre cette Convention. L'Artillerie dont il est question, consiste en 30. piéces de canons de 28. livres de calibre, & les munitions en 1500. barils de poudre, & une grande quantité de bales, de boulets & de bombes.

Le 18. l'Amiral Matthews remit à la voile, & croise, comme de coutume, aux Isles d'Hieres.

VII. *Affaires de Corse.*

La Duchesse de Modene avec la Princesse sa fille, que nous avons dit être arrivées à *Genes*, en sont parties pour *Paris*; & Mr. Giustiniani pour l'Isle de *Corse*, d'où l'on a apris qu'il a commencé à faire les fonctions de l'Emploi dont il est revêtu, & qui est celui de nouveau Commissaire de la République dans cette Isle. La République avoit accordé, avant le départ de Mr. de Giustiniani, une amnistie générale à tous les déserteurs de ses Troupes, afin d'être en état d'augmenter celles qui sont en *Corse*. Mais voici ce qui s'est passé dans cette Isle depuis que le nouveau Commissaire s'y trouve.

D'abord après son arrivée à la Bastie il a adressé à toutes les Communautés une Lettre circulaire, par laquelle il les exhortoit à lui

envoyer des Députés, pour déclarer la nature de leurs prétentions; il leur a fait espérer par la même Lettre, que la République leur accorderoit tout ce qu'ils pourroient demander de juste & raisonnable, pourvû qu'ils fussent véritablement disposés à demeurer sous son obéïssance. Les mécontens ayant reçu cette Lettre, tinrent d'abord une assemblée dans le *Vescovado*, dont ils ont envoyé ensuite le résultat à Mr. Giustiniani contenu dans le mémoire suivant.

« Les Confédérés de l'Isle de Corse consentent » de reconnoître la Souveraineté de cette Isle » dans la Sérénissime République de Genes, & » de traiter de leur soûmission & de leur obéïs- » sance envers elle, moyennant qu'elle veüille » se déterminer à leur accorder les conditions » suivantes, comme étant les seules par les- » quelles on peut espérer de parvenir au rétablis- » sement de la tranquillité publique.

« I. Qu'ils joüiront d'une entiere liberté » pour ce qui regarde le port des armes à feu, » ou de telle autre espece que ce soit, sans » qu'on puisse jamais les inquiéter à cette » occasion.

« II. Que comme il est juste de payer un » tribut annuel à la Sérénissime République de » Genes, puisqu'ils la reconnoissent en qualité » de Souveraine, ils offrent de fixer ce tribut à » 13. sols 4. deniers par personne, qui est tout » ce que l'on peut exiger d'un pauvre peuple » comme eux.

« III. Que dans les réglemens proposés ci- » devant par la République, il y a eu un article » portant, *que lorsqu'il seroit nécessaire d'imposer* » *quelque charge ou taxe extraordinaire sur le* » *Royaume, la résolution en seroit prise dans le*

» *grand*

» *grand & dans le petit Conseils de la République.*
» Qu'ils demandent, que dans les cas de cette
» nature, on prenne l'avis des douze Députés de la
» partie d'en deçà les Monts, & des six de la
» partie d'au-delà les Monts, afin que la taxe
» extraordinaire soit imposée de leur consen-
» tement.

« IV. Ils demandent aussi que les Charges &
» Emplois ne soient conferés qu'à des naturels
» du Pays, & qu'il en soit de même de tous
» les grades honorifiques de la dépendance de
» l'Isle. »

Voilà ce que les Insulaires Corses préscrivent à la République, & sur quoi le Gouvernement devra prendre ses arrangemens.

SAVOYE. PIEMONT.

S*Avoye.* L'Armée Espagnole de l'Infant Don Philippe qui est dans ce Duché, ayant fait quelque mouvement, ainsi que nous l'avons avancé dans nôtre dernier Journal, on s'est attendu qu'elle alloit faire une marche vers les *Alpes* pour les passer; mais ce passage lui reste encore à tenter. Il est cependant, que les Troupes qui composent cette Armée, continuënt d'être de toutes parts en mouvement, que celles qui étoient dans le Duché de *Chablais* se sont mises en marche le 16. Juillet, & sont arrivées partie dans la *Tarantaise*, & le reste à *Montmélian*; qu'il n'est demeuré dans le *Chablais* que quelques Compagnies d'Infanterie, qui ont dû se mettre aussi en marche & être remplacées par des milices; que le dernier renfort, consistant en dix mille hommes de très-belles Troupes, est arrivé d'Espagne, & augmente par conséquent l'Armée jusqu'à

jusqu'à 36. mille hommes, suivant la liste qu'on en donne, mais qui tout au plus ne doit aller qu'à 31. mille effectifs : Que le Marquis de La Mina, qui n'est plus hors de faveur à sa Cour, a fait transporter les magazins dans les environs de *Montmélian* & d'*Aiguebelle*; que ce Général a imposé aux divers Districts de la Savoye une contribution de dix-sept cens mille livres pour l'ustencile de la campagne, outre dix mille bœufs ou vaches en nature; & que son dessein est de pénétrer en *Piémont* du côté de *Suze*; qu'il a fait la revûë de toute l'Armée, & a donné un congé absolu à tous les Piémontois qui s'y trouvoient au nombre de plus de 500. dans la crainte que s'ils venoient à déserter, ils n'en entrainassent d'autres à suivre leur exemple : Que l'Armée doit avoir présentement formé deux Camps; & qu'enfin l'Infant Royal n'attend plus que les Troupes auxiliaires du Roi de France son beau-pere, lesquelles s'assemblent en *Dauphiné*, pour exécuter son entreprise, toutes les dispositions étant faites d'ailleurs à cet effet.

Mais le Roi Très-Chrêtien, dont les Troupes qu'il avoit dans l'Empire, ont repassé en *Alsace*, veut, dit-on, ensuite de cette démarche, différer aussi de joindre le Corps qui est dans le Dauphiné aux Troupes de l'Infant, jusqu'à ce que la Reine de Hongrie l'y ait obligé, en faisant une guerre directe à la France.

Voilà en peu de mots ce qui étoit à raporter de l'Armée Espagnole dans le Duché de *Savoye*. Le Roi de Sardaigne pour s'opposer à ce qu'elle ne parvint pas à l'exécution de ce qu'elle médite, a formé depuis peu plusieurs Camps, dont le plus considérable est présentement à *Saluzes*, & les a disposés dans toutes les avenuës

de

de la Savoye, de façon qu'ils peuvent se prêter la main l'un l'autre : Sa Majesté a fait aussi construire divers Forts & Redoutes, qu'on a munis de canons & de Troupes, dans les endroits les moins inaccessibles, & a fait ruiner le chemin de *Demont* de telle maniere, que toute tentative seroit inutile de ce côté-là : Et comme le Roi a reçu l'artillerie & les troupes qu'il attendoit de la Lombardie, il se dispose à aller prendre le commandement de son Armée.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. *Ordonnances pour lever de la Cavalerie & de la Milice.*

DAns les circonstances d'une guerre prochaine où l'on croit être, le Roi a jugé nécessaire de rendre une Ordonnance le premier Juillet, portant création de cent cinquante-deux Compagnies de Cavalerie légere, de trente cinq Maîtres chacune, pour former 38. Escadrons, ce qui doit être exécuté avant le 16. du mois de Novembre prochain. Cette Ordonnance fut suivie le 10. par une autre, dont la teneur est 1. « Qu'il sera levé dans les Provinces & Généralités du Royaume, conformément à l'état » de répartition qui sera joint à la présente » Ordonnance, trente-six mille hommes de nouvelle Milice, lesquels seront répartis par les » Intendans desdites Provinces & Généralités, » par préférence sur les Villes, & subsidiairement sur les Paroisses du Plat-Pays, eu égard » au nombre de feux ou de familles dont elles » seront composées, & tiré au sort entre tous » les garçons demeurant actuellement dans les-

» dites

» dites Villes & Paroiſſes, de l'âge de ſeize ans
» & au deſſus juſqu'à quarante, de taille de
» cinq pieds au moins, & de force convenable
» à ſervir. 2. Les jeunes mariés de l'âge de
» vingt ans & au deſſous, ayant la taille & les
» qualités ci-deſſus preſcrites, ſeront aſſujettis
» à tirer au ſort concurremment avec les gar-
» çons, ſans qu'aucun puiſſe en être diſpenſé,
» pour quelque cauſe & ſous quelque prétexte
» que ce ſoit; & à leur défaut le ſort ſera tiré
» entre tous les hommes mariés de l'âge de 40.
» ans & au-deſſous. 3. Ordonne Sa Majeſté
» auſdits garçons ou hommes mariés qui ſe
» trouveront dans le cas de tirer au ſort, de
» comparoître par-devant le Commiſſaire char-
» gé de la levée, le jour qui aura été indiqué
» pour tirer, à peine d'être déclarés Miliciens,
» & contraints de ſervir à la place de ceux à
» qui le ſort ſera échu. 4. Sa Majeſté voulant
» que ladite Milice ſoit aſſemblée du 15. Octo-
» bre prochain au 1. Novembre ſuivant au plus
» tard, tous ceux à qui le ſort ſera échu, ou
» qui auront été déclarés Miliciens, pour cauſe
» d'abſence, ſeront tenus de ſe rendre dans
» ledit tems aux lieux de l'aſſemblée, à peine
» des galéres perpétuelles. 5. Le ſervice deſdits
» Miliciens ſera de ſix années, & ils ne pour-
» ront s'abſenter ſans congé de la troupe dont
» ils ſeront, à peine d'être pourſuivis & punis
» de mort comme déſerteurs, ſuivant la rigueur
» des Ordonnances. 6. Entend Sa Majeſté que
» juſqu'au jour de l'aſſemblée, ceux des Mili-
» ciens qui ſeront journaliers, ſoient employés
» par les Paroiſſes, par préférence à tous autres
» habitans; & en cas qu'ils aillent travailler
» dans les Paroiſſes voiſines, leur enjoint S. M.
» d'en avertir les Officiers des Communautés;

» de leur déclarer le lieu où ils se rendront, &
» de se trouver à l'assemblée dans le tems or-
» donné, sous les peines portées par l'article
» quatriéme de la présente Ordonnance. »

Telles sont les Ordonnances du tems, & il en faut de ce genre pour avoir l'année prochaine jusques à quatre cens mille hommes sur pied, en campagne & dans les Villes, ainsi que la Cour semble en avoir pris la résolution. Le Conseil du Roi, occupé à chercher les fonds nécessaires à l'entretien de ce monde, aussi-bien qu'à celui du grand armement qui se fait dans les Ports du Royaume, retrouve les anciennes ressources au-dedans; & s'il lui en faut au dehors, en se servant du crédit de quelques Villes, il compte de les trouver aussi; témoin ce qui vient de se faire à *Genes*. La Ville de *Lyon* y a demandé un emprunt, & l'a trouvé pour six années, à raison de quatre trois quarts pour cent d'intérêt, le change au cours du jour des remises, cet emprunt est de trois cens mille cruzades, & a été fait endeans trois jours, tant le crédit qu'a l'Hôtel de Ville de *Lyon* chez les Genois, est grand. Aussi compte-on que cet Hôtel a trois millions cinq cens mille livres de rentes, plus de moitié par conséquent plus que celui de Paris, à qui on n'en donne que quinze cens mille.

II. *Emprunt fait à Genes.*

Les forces de terre & de mer vont ainsi être aussi formidables que jamais elles l'ont été; & pour dire quelque chose des dernieres, la Flotte du Roi qui est au Port de *Toulon*, aux ordres de Monsieur de Court, étoit au mois de Juillet de douze Vaisseaux de haut bord, & prête à mettre à la voile. Les dix-huit Vaisseaux de guerre composant celle d'Espagne, commandée par Monsieur de Novare, étoient aussi pour lors en état de mettre en mer au

III. *Etat de la Marine.*

premier commandement. Les équipages de l'un & de l'autre couchoient déja à bord de leurs Navires, & les troupes qui doivent y être embarquées, avoient reçu ordre tant de la part des Commandans Espagnols que des François, de se tenir prêtes à passer à bord des Vaisseaux pour lesquels elles sont destinées. L'Artillerie des deux Flottes monte à peu près à trois mille canons; toute la côte est outre cela garnie de canons; dix mille Gardes-côtes campent aussi de distance en distance, par troupes de trois à quatre cens sur le bord de la mer. Mais l'on ajoute encore dix Vaisseaux du premier rang & une Frégate de 26. canons à ceux qui sont en état; on y travaille nuits & jours dans les Chantiers de *Toulon*; à *Rochefort* & à *Brest* on est occupé de même à la construction de divers nouveaux Vaisseaux.

IV. *Ce qui est déclaré à cause du retour des Armées du Roi de l'Empire.*

Si les précautions sont grandes à prendre pour les côtes, & qu'on met tout en œuvre, soit pour se garantir d'insulte de la part de l'Escadre Angloise qui croise aux Isles d'Hieres, soit pour se porter à une entreprise d'éclat, au cas que la guerre vienne à être déclarée dans les formes à la France par la Reine de Hongrie & ses Alliés, ces précautions sont égales par terre, & toutes les mesures sont prises pour agir de tous côtés avec vigueur. Mais avant de rien montrer qui tende véritablement à la rupture, on déclare que le Roi ayant retiré les Troupes qu'il avoit dans l'Empire ne peut plus être attaqué comme auxiliaire des ennemis de la Reine de Hongrie. C'est ce que le Maréchal de Noailles, de retour en *Alsace* avec son Armée, doit, selon toutes les nouvelles publiques, avoir fait savoir aux Généraux Autrichiens, même avec

cette

cette ajoute, qu'une telle déclaration doit leur suffire pour les déterminer sur le parti qu'ils auront à prendre. Mr. Amelot, Ministre & Secretaire d'Etat ayant le département des affaires étrangeres, a fait de son côté une déclaration très-importante à Mr. Thompson, qui demeure à *Paris* chargé des affaires de la Cour de Londres : Et ensuite d'un ordre, le Comte de Lauttec qui réside à *Francfort* en qualité de Ministre Plénipotentiaire du Roi auprès de l'Empereur & de l'Empire, a remis le 26. Juillet à la Diette générale de l'Empire une déclaration qu'il n'est pas hors de propos de joindre ici. La voici.

» Le Roi mon Maître ayant été informé de » la résolution prise par la Diette générale de » l'Empire, d'interposer sa médiation pour » faire cesser la guerre qui s'est allumée dans » l'Allemagne, à l'occasion des differentes pré- » tentions sur la succession d'Autriche, S. M. » voit avec un extrême plaisir, qu'il se soit » ouvert une voye aussi naturelle & aussi con- » venable pour rétablir la tranquillité dans » l'Empire, & procurer la Paix entre les Par- » ties qui sont en guerre. Le Roi a apris avec » une égale satisfaction, que l'Empereur & la » Reine de Hongrie sont en négociation afin » de ne s'occuper desormais que du soin de » pacifier leurs différends par des voyes amia- » bles. Et comme les Troupes de Sa Maj. ne » sont entrées en Allemagne qu'en qualité » d'auxiliaires, après y avoir été appellées par » le Chef & par plusieurs des plus puissans » Princes de l'Empire, & que celles de l'Empe- » reur sont déja en neutralité, elle n'a pas » differé d'envoyer à ses Armées les ordres

» pour se retirer sur les frontieres de son Royau-
» me; étant bien aise de donner au Corps
» Germanique, en cette occurrence, ce témoi-
» gnage public de la droiture de ses inten-
» tions, & de la volonté où elle est de con-
» courir à ce qu'il paroit désirer, de même
» qu'à l'affermissement de la bonne correspon-
» dance & du bon voisinage entre la France &
» l'Empire, sur le fondement des Traités de
» Paix. »

VI. *Bruits d'un Congrès.*

Depuis cette déclaration & d'autres faites dans la même intention, on parle de ce que l'on souhaite ardemment; c'est de la tenuë d'un Congrès dans lequel seroient ajustés tous les différends, & que le Roi de Prusse y employeroit sa médiation, conjointement avec l'Empire & les Puissances maritimes. Les aparences de ce futur Congrès ne sont cependant pas prochaines, à le prendre par les grands préparatifs de guerre qui se font par tout, & à la résolution d'avoir en même-tems quatre Armées ou Camps volans en campagne, & les troupes défilans même pour les former. Il y en a, & ce sont celles que le Maréchal de Broglio a ramenées de Baviere, qui vont vers *Landau*, *Strasbourg* & la *Franche Comté*; une partie de la même Armée de Baviere se rend du côté de *Colmar* & de *Huningue*; une autre partie va à *Metz*, *Thionville*, *Sarreloüis & Montmédy*: *Nancy*, *Toul*, *Sedan*, *Mezieres*, *Verdun*, recevront aussi de ces troupes; enfin tout ce qui a composé la même Armée est en mouvement, & a été mis aux ordres du Comte de Saxe pour un tems, à cause que la Cour a jugé à propos d'en ôter le commandement au Maréchal de Broglio, & de

l'envoyer

l'envoyer sur ses Terres en Normandie, où il s'est rendu.

Mais cette disgrace apparente du Maréchal de Broglio semble avoir déja cessé. Il a été *incognito* à *Choisy* sur la fin de Juillet, voir le Roi qui y étoit alors, & a eu avec Sa Majesté un long entretien. Ensuite il s'est rendu à *Bercy* chez Mr. le Controlleur Général des Finances; tous les Ministres y étoient, & il s'y est tenu une espece de Conseil, dans lequel le Maréchal a répété ce qu'il venoit de dire au Roi pour se justifier sur divers manquemens que deux des premiers Généraux de l'Armée qu'il a commandée, lui imputent. De *Bercy* le Maréchal de Broglio est retourné à sa Terre en *Normandie*; & quoiqu'on en dise, depuis ces entrevûës il a reçu ordre de ne point se défaire de ses équipages; d'où l'on peut présumer qu'il sera peut-être remployé.

VII. *Observations sur la disgrace du Maréchal de Broglio.*

Il est autant que certain que les Maréchaux de Maillebois & de Belleisle seront aussi remployés. On nomme même déja les Officiers qui commanderont sous eux. Mais ce qui est plus aparent c'est que le Marquis de Balincourt, Lieutenant-Général est nommé pour commander un corps de Troupes sur la *Moselle*; le Duc d'Harcourt doit en avoir un à ses ordres dans le *Sedanois*; & Mr. de Clermont-Gallerande un autre du côté de *Huningue*.

Jusqu'à ce qu'il arrive quelque événement de tous les mouvemens qu'on remarque, on est sur tout extraordinairement sur ses gardes vers le *Rhin*. Toutes les dispositions y sont faites pour en disputer vigoureusement le passage au

VIII. *Mouvemens vers le Rhin.*

Prince Charles de Lorraine, qui paroît le méditer, pour se porter ensuite, dit-on, à des entreprises d'importance, pendant que l'Armée alliée, qui a agi sur le *Meyn* contre celle du Maréchal de Noailles, en feroit autant de son côté, en secondant les vûës de ce Prince. On a, entr'autres, envoyé en *Alsace* douze Compagnies franches de nouvelle levée; le Maréchal de Noailles, par ordre de la Cour, y a fait diligenter la coupe des grains, afin d'y former incessamment plusieurs campemens, & on a fait distribuer trente mille fusils aux habitans du Plat-Pays, avec les munitions nécessaires, pour les mettre en état de s'opposer aux troupes irrégulieres de la Reine de Hongrie, qui depuis que l'Armée du Roi s'est retirée dans cette Province, paroissent de tems en tems sur le bord du *Rhin* comme s'ils avoient envie de se rendre à l'autre bord. On travaille aussi en diligence, ensuite des ordres de la Cour, à réparer les Fortifications des Places fortes de l'*Alsace*, & à les pourvoir abondanment des munitions de guerre & de bouche, & de fortes garnisons. On établit le long du *Rhin* des postes d'Infanterie & de Cavalerie à chaque portée de fusil; & le Comte de Saxe, sur une insinuation du Maréchal de Noailles, vient de renvoyer à *Hagenau* un Corps de Troupes qu'on avoit fait avancer à *Schelestadt*: Et de toute cette manœuvre on a voulu inferer que le Prince Charles songeoit à passer le *Rhin* entre le *Fort-Loüis* & *Philipsbourg*.

Le Maréchal de Coigny est allé à *Strasbourg*, & on assure que de là il ira prendre le Commandement de l'Armée du Maréchal de Noailles.

Presque tous les Officiers de l'Armée de Baviere ont été congediés ou ont reçu des congés, & arrivent successivement à

Paris. Le Roi a donné des pensions à plusieurs d'entre-eux, & des Croix de St. Loüis à ceux qui se sont distingués à la Bataille de *Dettingen.* Les Officiers du Régiment des Gardes Françoises ont au contraire eu ordre de partir avec douze hommes par Compagnie, des vingt-cinq qui restoient en cette Ville de *Paris*, pour aller remplacer ceux qui ont été tués ou noyés à la même Bataille; & le Roi ayant fait remplir les Places vacantes de Capitaines & d'autres Officiers de ce Régiment qui y ont été tués, ces Officiers sont aussi tous partis pour l'Armée du *Rhin.*

NOTA. Sur le sujet de la Bataille de *Dettingen.* Une personne nous écrit que la rélation qui s'en trouve dans nos derniers mémoires, n'est pas fidéle, quoi que nous ayons fait usage de tout ce qui nous a paru propre à la rendre telle : Voici ses termes : *Les François qui ont donné, étoient, selon vous, environ 30000. & les Alliés à peu près autant. Ils étoient selon moi, & selon ceux qui doivent le savoir, au nombre de 14000. au plus, encore n'y a-t'il eu que deux Brigades d'Infanterie avec la Maison du Roi qui ayent donné. Au contraire l'Armée des Alliés y étoit toute entiere, ne monte-elle qu'à 30000. hommes ? C'est ainsi que vous triomphez sur un choc qui fait honneur aux Troupes Françoises, quoique l'étourderie d'un Général Subalterne ait empêché de ruiner sans ressource toute l'Armée ennemie &c.*

C'est ainsi que parle cette personne, qui en nous donnant un tel avis, auroit dû, ce semble, ne pas nous cacher son nom ; car elle doit savoir que tout ce qui est anonyme, ne peut être bien reçu d'un Journaliste, ni mériter son

attention, encore moins celle du public, pour qui il écrit.

Le Roi a fait Maréchaux de Camp les Ducs de Chartres & de Penthievre, & a nommé l'Archevêque de Bourges pour son Ambassadeur auprès du St. Siége S. M. a nommé aussi à l'Archevêché de Bourdeaux, l'Abbé d'Harcourt, Doyen des Chanoines de *Nôtre Dame* de *Paris*, & a donné la place de Prévôt des Marchands, vacante par la mort du Marquis de Vatant, à Mr. Bernage de St. Maurice, Conseiller d'Etat, & Intendant de la Province de Languedoc. La place de Conseiller d'Etat devenuë vacante par la même mort, est remplie par Mr. de la Galaisiere, Chancelier de Lorraine & Barois.

La Duchesse de Modene est à *Paris* depuis le 14. Juillet, qu'elle y arriva d'Italie avec la Princesse sa fille; elle alla d'abord descendre à l'Hôtel de la Roche-Sur-Yon.

LORRAINE.

I. Milices de Lorraine & de Bar.

SUr l'offre faite au Roi de France par le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, de six Bataillons de Milices, levés dans ces deux Duchés, ce premier Monarque les a pris à sa solde, de même que trois nouveaux Bataillons de Milices qui ont été levés depuis : Et comme les uns formoient déja trois Régimens de deux Bataillons chacun, il a été réglé que les autres seront joints aux mêmes Régimens pour faire dans chacun d'eux un troisiéme Bataillon, composé

composé de douze Compagnies de cinquante hommes chacun.

Sa Majesté vient de disposer de la Charge de premier Président de la Chambre des Comptes de Lorraine, vacante par la mort de Mr. Protin de Valmont, en faveur de Mr. du Bois de Riocourt, Chevalier Baron de Damblain, Seigneur de Remoncourt, ancien Conseiller d'Etat de S. A. R. & de ses Finances, & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel.

Sur la fin de l'année 1740. un Curé de Lorraine dont on ignore le nom, & le lieu de sa demeure, envoya un Placet à Son Altesse Royale le Grand Duc de Toscane, qui y a fait une attention favorable ; mais ce Placet ayant été renvoyé à Mr. de Toussaint, Trésorier de S. A. R. résident à *Nancy*, il ne sait à qui le faire tenir, ce qui nous a porté à joindre ici ce Placet, suivi du Decret dont nous faisons mention.

A SON ALTESSE ROYALE,

» Pierre & Paul doivent quatre cens livres à » S. A. R. Monseigneur le Grand Duc de » Toscane, en sa qualité de Duc de Lorraine » & de Bar, & ce solidairement, de laquelle » dette il n'est aucun titre.

» Pierre est pauvre de façon à ne pouvoir » payer.

» Paul n'est ni pauvre ni riche, & payeroit » volontiers moitié de la somme qui est de » deux cens livres, même le tout, s'il étoit en » état.

» Le Curé de Pierre & de Paul demande en » grace qu'il plaise à son ancien Souverain, en » considération de ce qu'il a fait entendre rai-

» son

» son & religion à ces deux débiteurs, de remet-
» tre ladite somme de 4. cens liv. & de permettre
» que la moitié d'icelle ses anciens pauvres
» Sujets en profitent, & ils continuëront de
» demander avec d'autant plus de ferveur toutes
» bénédictions sur son Auguste Personne. »

DECRET.

Son Altesse Royale accorde ce que Mr. le Curé N. demande, & voudroit fort être en état de donner des marques plus essentielles à ses anciens Sujets. Vienne *ce* 28. *Janvier* 1741.

Signé TOUSSAINT.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

ANgleterre. Non-obstant le départ assez subit de Mr. Bussy Ministre de France, qui est retourné à *Paris*, & l'action qu'il y a eu sur le *Meyn*, la rupture avec la France, qui sembloit avoir éclaté par ces événemens, n'est point déclarée encore. Mr. Thompson, chargé des affaires de cette Couronne auprès du Roi Très-Chrêtien, ne bouge pas de *Paris*, le Ministére en reçoit encore de tems en tems des Couriers; & selon les dépêches de quelques-uns, il paroit qu'on fait quelque chose en France pour réünir la Cour avec celle de *Madrid*. La France auroit, sans doute, ses vûës en cela. De son côté cependant, il semble qu'on n'a plus rien à dissimuler quant à *Dunkerque*, puisqu'on travaille ouvertement depuis le 17. Juillet

aux

aux nouveaux ouvrages qu'elle a ordonnés, & qu'on y employe plus de quatre mille hommes, qui ont ordre de faire beaucoup de diligence. Aussi le Gouvernement, qui depuis long tems a établi ses arrangemens sur la conjoncture générale, ne s'oublie en rien; il prend de nouvelles mesures pour augmenter ses forces de mer. On construit actuellement onze Vaisseaux de guerre depuis 20. jusqu'à 60. piéces de canon entre *Rotherith* & *Greenwich*, & il est ordonné de les achever incessamment. La Flotte qui s'assemble à *Spithead*, devient aussi nombreuse par l'arrivée de la plus grande partie des Vaisseaux qui étoient dans les Ports Occidentaux du Royaume. Cette Flotte destinée pour la *Manche*, sera commandée par le Chevalier Jean Norris; & l'on a lieu de croire qu'elle fera une expédition sur les côtes de France, si l'on fait passer pour une rupture les travaux que cette Couronne fait faire à *Dunkerque*. On presse au surplus les Matelots le long des côtes, afin de completer les équipages de la Flotte.

On n'a rien au-delà de remarquable à présenter de ce Royaume. Celui d'*Espagne* ne fournit également aucun événement singulier. Il n'y a que ses Armateurs qui enlevent encore de tems en tems des Bâtimens marchands aux Anglois dans l'une & l'autre mer. Mais si leurs prises sont nombreuses, celles que font à leur tour les Anglois sont de plus de valeur. Le Capitaine Tucker donne avis à l'Amirauté d'avoir pris à la hauteur de l'Isle de *Cuba* en Amérique, un Vaisseau de régistre, allant de la *Vera-Cruz* à *Cadix*, & nommé le *Jean-Baptiste*, monté de douze pieces de canon & de 70. hommes d'équipage, & dont la charge est estimée 40.

mille

mille livres sterlings. On aprend aussi de *Gibraltar* que le Vaisseau du Roi le *Guernsey* a coulé à fond à la hauteur du Cap de *Gates* un gros Armateur Espagnol quoique garni de 8. canons qui ne discontinuerent point de tirer pendant tout le tems de l'action ; que ce Vaisseau du Roi rencontra peu de tems après sept Barques Espagnoles, dont il en prit deux, en coula trois à fonds, & les deux autres trouverent le moyen de s'échaper.

A ce récit nous ajouterons que le Gouvernement a ordonné par une proclamation que tous les Bâtimens de la nation qui arriveront de *Sicile* & de la Mediterranée, soient obligés à faire la quarantaine, savoir de 40. jours pour ceux qui viendront de *Sicile*, & de 14. jours pour ceux qui viendront de la Méditerranée.

Les Etats Généraux des Provinces-Unies & le Gouvernement des Pays-Bas Autrichiens, ont fait de leur côté toutes les défenses qu'il convient pour qu'aucun Vaisseau de *Sicile* n'aborde dans leurs Ports, à cause de la maladie contagieuse qui régne dans le Royaume de *Sicile*. La France en a fait de même, & tous les autres Etats de l'Europe qui ont quelque chose à craindre par la pratique avec des Bâtimens venans de ce Royaume.

HOLLANDE.

LEs Troupes de cet Etat au nombre de vingt mille hommes accordés pour agir conjointement avec l'Armée des Alliés en faveur de la Reine de Hongrie, ayant reçu ordre de faire toute diligence, pour se trouver à leur rendez-vous général de *Dæsbourg*, elles y sont arrivées successivement dans le cours du mois de Juillet, & le commencement

cement d'Août, & en sont parties de même pour leur destination, passant par l'Evêché de *Munster*, où des Commissaires de la Reine de Hongrie les reçoivent. Ces Troupes prennent ensuite la route la plus courte pour faire leur jonction avec l'Armée alliée, qui a passé le *Rhin* du côté de *Mayence*. L'Artillerie, les munitions, les pontons, l'Hôpital, de même que tout ce qui dépend des mêmes Troupes, est aussi depuis le 11. Août en marche d'*Arnheim*, où le tout étoit arrivé. Il n'y a plus ainsi que la nouvelle de la jonction à aprendre. Cette affaire qui a trouvé tant d'opposition de la part de quelques Provinces de l'Etat, est résoluë. On négocie même avec quelques Cours de l'Empire, pour en prendre des Troupes à la solde de la République, au cas que la conjoncture l'oblige à donner l'année prochaine un plus grand secours à la Reine de Hongrie. Tout ce que les Ministres dont les Cours sont opposées à celle de Vienne, & surtout le Marquis de Fenelon, Ambassadeur de France, ont voulu faire valoir pour traverser la marche du Corps de Troupes de la République, a donc été superflu. On leur a répondu que l'obligation de remplir les engagemens contractés, subsistoit aussi longtems que la Reine de Hongrie n'étoit pas maintenuë, par de nouveaux Traités, dans la paisible possession des Etats qu'on lui a garantis. On a vû sur cela des copies de plusieurs Mémoires du Marquis de Fenelon présentés à l'Etat, dont il seroit inutile de faire mention, cette matiere ayant fait l'objet de plusieurs de ses conférences avec les Ministres de l'Etat, qui lui ont répondu.

On voit aussi un Mémoire du Baron de Reischach, Envoyé Extraordinaire de la Reine de Hongrie & de Boheme, qu'il remit le 25. Juillet au

au Président de l'Assemblée des Etats Généraux; puisqu'il est nécessaire au public, pour le faire revenir, comme nous-même, des faux bruits qui se sont répandus de l'espéce de conclusion d'un Traité de neutralité ou de suspension d'armes entre les Maisons d'Autriche & de Baviere; bruits dont tous les Nouvellistes ont fait usage, sur l'aparence de réalité qu'on y trouvoit. Mais ce Mémoire du Baron de Reischach est si long, qu'il ne nous est pas possible de le donner autrement que réduit aux faits qui y sont exposés, & le voici tel.

I. *Mémoire du Ministre de la Reine de Hongrie.*

« Le Maréchal de Seckendorff ayant proposé » au Prince Charles de Lorraine & au Maréchal » de Kevenhuller une conférence, que des raisons » empêcherent de lui accorder aussi-tôt qu'il la » demanda, il écrivit le 15. Juin une Lettre à ce » Prince, pour se plaindre de ce refus, & pour » lui faire savoir, *Que le Maréchal de Broglio* » *abandonnant presqu'entiérement la Baviere, &* » *prenant avec son Armée la route de l'Empire,* » *il avoit reçu ordre de l'Empereur son Maitre,* » *élu par l'Empire en cette qualité, de déclarer à* » *ce Maréchal, que Sa Maj. Imp. en qualité de Chef* » *de l'Empire, ne pouvoit pas permettre plus long-* » *tems, que ses propres Troupes ni celles de ses* » *Alliés suivissent l'Armée de France; mais qu'il* » *lui étoit enjoint de s'en séparer avec celle qu'il* » *avoit sous ses ordres, & de cesser toutes hosti-* » *lités dans les Etats du St. Empire Romain, où* » *il se trouvoit*, ajoûtant, *qu'il avoit expédié les* » *ordres nécessaires pour défendre à ses Troupes* » *d'agir contre celles de la Reine, dans l'espérance* » *bien fondée* (comme il s'exprimoit) *que le* » *Prince Charles, en conséquence de la neutralité* » *accordée à tout l'Empire, ordonneroit la même*

» *chose*

» *chose à l'Armée qu'il commandoit ;* déclarant de
» plus, *que son intention étoit de passer le Da-*
» *nube, pour se rendre sur les Terres de l'Empire*
» *& des Cercles, suivant les Constitutions du St.*
» *Empire, afin d'y demeurer jusqu'au rétablisse-*
» *ment de la Paix, conformément à ce qui étoit*
» *porté par les réquisitoires adressés aux Cercles de*
» *Franconie & de Souabe.* Quoique le Prince
» Charles connût par cette Lettre combien il
» devoit être sur ses gardes, & user de pré-
» cautions dans cette affaire, d'un côté pour
» ne point confondre la qualité d'Electeur
» de Baviere avec celle de Chef de l'Empire, &
» de l'autre pour ne donner lieu à rien dont on
» eût pû se prévaloir dans la suite, S. A. S.
» consentit néanmoins que la conférence de-
» mandée par le Comte de Seckendorff eut lieu
» entre le Comte de Kevenhuller & lui. Ce fut
» le 27. que se tint cette conférence. Le Comte
» de Seckendorff y proposa sept articles. Les
» trois premiers concernoient l'évacuation de
» Braunau, de Straubingen & de Reichen-
» hall. Il s'agissoit dans les deux autres de la
» reddition d'Ingolstatt & de Donawerth, oc-
» cupés par des Garnisons Françoises. Les deux
» derniers articles regardoient la neutralité que
» le Comte de Seckendorff, en conséquence de
» celle de l'Empire, croyoit pouvoir stipuler
» aussi pour la Baviere, offrant pour cet effet,
» comme il avoit fait par sa Lettre, de s'abste-
» nir de toutes hostilités contre les troupes
» Autrichiennes, dans l'espérance que celles-ci
» n'en commettroient pas non plus contre celles
» de Baviere. Il s'agissoit aussi dans le dernier
» de ces deux articles, de prévenir tous incon-
» véniens par raport à la communication entre
» les

» les camps des deux Armées. Le Prince Char-
» les, sous l'approbation duquel le Comte de
» Kevenhuller reçut ces propositions, donna
» son consentement aux trois premiers articles.
» Il répondit sur les cinq autres, qu'il atten-
» droit les instructions & les ordres de la Cour
» de Vienne. Le Comte de Seckendorff donna
» part de tout ceci au Maréchal de Broglio,
» qui dans la réponse qu'il lui fit le 28. préten-
» dit que la neutralité devoit s'étendre jusques
» aux Troupes Françoises. Par un Mémoire
» postérieur à sa Lettre, il consentit ensuite
» à l'évacuation de Straubingen & d'Ingolstatt,
» en demandant une pareille capitulation pour
» Egra. Cette Lettre & ce Mémoire furent com-
» muniqués au Comte de Kevenhuller, lequel
» se référa aux ordres qui étoient attendus de
» la Cour. La résolution de la Reine arriva peu
» de tems après. Sa Maj. y donnoit son appro-
» bation aux trois articles que le Prince Charles
» avoit approuvés. (*Cette circonstance a donné*
» *lieu à un faux bruit qui s'est répandu dans ce*
» *tems-là, que la Reine avoit ratifié en entier*
» *la Convention.*) Sa Maj. déclaroit ensuite,
» *qu'elle n'étoit point en guerre avec l'Electeur de*
» *Baviere, comme Chef de l'Empire, puisque sui-*
» *vant la disposition de la Bulle d'or, à laquelle on*
» *avoit donné atteinte par l'élection, on n'avoit*
» *point reconnu cette qualité en lui : Qu'elle ne*
» *pouvoit le considérer en qualité d'Electeur, que*
» *comme son ennemi : Que par conséquent ses Trou-*
» *pes attaqueroient les siennes par tout où elles les*
» *trouveroient ou rencontreroient : Qu'il ne lui se-*
» *roit cependant point apporté d'empêchement, quant*
» *à sa personne, de se rendre sur les Terres de l'Empire,*
» *excepté dans l'Electorat de Baviere : Qu'au sur-*
» *plus*

» *plus la Reine ne s'éloigneroit point de la paix, dès* » *qu'on voudroit la conclure sur le pied des con-* » *ditions qu'elle avoit déclarées, & communicati-* » *vement avec ses Alliés, sans le concours desquels* » *elle ne vouloit ni ne pouvoit écouter aucunes* » *propositions de paix, de suspension d'armes, ni* » *de neutralité &c.* »

Dans ce Mémoire le Baron de Reischach ajoûte que la Reine a fait donner part de sa résolution sur le tout au Roi de la Grande-Bretagne, & qu'elle a ordonné constamment au Prince Charles de Lorraine de poursuivre l'Armée du Maréchal de Broglio aussi long-tems qu'il lui seroit possible.

Mais si la République est susceptible de Mémoires, ou si elle a paru y faire jusqu'ici ses attentions pour se déterminer, plûtôt qu'on ne l'avoit cru, à faire marcher le secours envoyé à l'Armée alliée, c'est ce semble sur une nouvelle représentation que lui a faite par écrit le Ministre de la Reine de Hongrie, dans laquelle il est dit « que malgré tous les heureux succès dont » il a plû à la Providence de bénir les armes de » Sa Maj. elle ne sauroit cependant arriver à » l'heureux but de procurer à l'Europe une paix » juste & constante, & un repos général & » durable, qu'avec l'aide & le secours constant » de ses Alliés, qui lui deviennent d'autant plus » nécessaires dans la conjoncture présente, » que ce n'est que par leur concours ferme & » unanime, qu'elle peut espérer de faire une paix » telle qu'elle convient à toute la Chrêtienté, » pour n'être plus exposée à de nouveaux troubles » à chaque événement qui arrivera dans l'Europe, » comme on l'a éprouvé deux fois en moins de » dix années, & afin d'empêcher que ceux qui

» dans

» dans ces circonſtances, n'ont pas pû plei-
» nement exécuter leurs ambitieux deſſeins, ne
» ſoient pas en état de ſaiſir la premiere oc-
» caſion favorable, que des troubles du côté
» de l'Orient pourroient leur fournir pour
» faire revivre des prétentions éteintes, & re-
» mettre toute l'Europe en combuſtion; de fa-
» çon que ſi L. H. P. en ſatisfaiſant aux en-
» gagemens des Traités, ont en vûë, comme
» on n'en peut pas douter, la tranquillité de
» l'Empire, leur propre ſureté, & le ſalut géné-
» ral, c'eſt maintenant plus que jamais, qu'elles
» doivent ſoûtenir avec toute la fermeté & vi-
» gueur poſſibles, leurs premieres démarches;
» comme l'unique moyen de réüſſir dans un ſi no-
» ble deſſein, ſans ſe laiſſer détourner par tous les
» ſophiſmes dont les ennemis de Sa Maj. & du
» repos public ne manqueront pas de ſe ſervir,
» pour porter les cœurs timides & irréſolus à
» ſe décourager & à ſe relâcher dans le tems
» même où la fermeté eſt au point de tout faire
» & de tout obtenir. »

Si ce Mémoire & d'autres ſemblables du Baron de Reiſchach, ont produit leur effet, & ſi la France s'eſt aliéné préſentement les eſprits de preſque toutes les Provinces-Unies, c'eſt vraiſemblablement à cauſe des travaux qu'elle continuë à faire faire à *Dunkerque*; travaux qu'on commence de regarder à La Haye comme une atteinte notable donnée au Traité d'Utrecht, par lequel cette Couronne s'eſt engagée de démolir, comme elle l'a fait, à ſes dépens, les fortifications, les écluſes &c. du Port de *Dunkerque*, en promettant de ne jamais les rétablir ou réparer. On a fait ſur ces travaux des plaintes à la Cour de Verſailles, mais les réponſes qui

qui en sont venuës, ne paroissent pas satisfaisantes.

PAYS-BAS.

ON fait dans ces Pays avec beaucoup de facilité les levées de recruës, par une émulation que les jeunes gens font paroître pour le service; & ce qui n'y contribuë pas peu, ce sont les justes éloges qu'on fait de la bravoure que les troupes Wallones ont montrée à l'action de *Dettingen*. On fait aussi en plusieurs Villes des dispositions, dont on infére qu'une des deux Armées de la Reine, qui sont sur le *Rhin*, se repliera vers la *Moselle* pour faire vraisemblablement quelques grandes entreprises.

On s'attendoit que le Duc d'Ahrenberg reviendroit à *Bruxelles*, mais il continuë de demeurer à *Hanau*, pour achever de se faire guérir du coup de feu qu'il a reçû à la Bataille du *Meyn*; après quoi S. A. doit retourner à l'Armée, dont le Maréchal de Neipperg a le commandement en chef en son absence. Le Prince d'Ahrenberg son fils a été déclaré Colonel Commandant du Régiment Wallon, qu'on nomme le Nouveau-Régiment.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable dans le Pays du NORD, *depuis le mois dernier.*

SUede. Comme nous avons promis le mois passé de mettre dans un meilleur détail ce qui a été dit des *Dalécarliens*, nom qui signifie Habitans des Vallées, nous ne pouvons le faire mieux que par un Manifeste que le Roi a fait publier à ce sujet, & dont voici la traduction:

FREDERIC, *Roi de Suede &c. A tous nos fidéles Sujets &c. Nous ne pouvons nous dispenser de vous informer, que quelques Habitans des Vallées s'étant soûlevés, ne se sont pas contentés d'obliger les autres de marcher avec eux à Stockholm, mais ont envoyé aussi des Lettres & des Emissaires en d'autres Provinces pour les inviter à entrer dans cette punissable révolte; après quoi ils se sont mis effectivement en marche, & n'ont point voulu écouter les propositions que nous leur avons faites par des Députés des Etats, pour qu'ils retournent chez eux, & fassent exposer leur demande, le tout sous la promesse qu'on leur a faite d'une entiere amnistie. Ils se sont au contraire munis d'armes à feu & autres; & malgré la harangue paternelle que nous leur avons faite nous-même auprès du Bureau de Péage, ainsi que contre la parole qu'ils avoient donnée de rester hors de la Ville, ils ont percé les Troupes que nous avions commandées pour les couvrir, & leur ont enlevé quatre piéces de canon, abusant ainsi de la défense que nous avions faite à ces Troupes de faire feu sur eux, ou d'employer la force pour les contenir. Nous avions usé de cette condescendance à leur égard, en considération que jusqu'ici ils ont toûjours donné à nous-même, comme à nos Prédécesseurs, des marques d'une fidélité à toute épreuve, laissant à Dieu le soin de les punir de leur infidélité présente, que nous avions résolu de leur pardonner entiérement.*

Enfin ces Vallois *se sont oubliés au point de roder par la Ville tambour battant & bien armés, d'établir des patrouilles, & de prendre des quartiers à leur gré. Ils ont même porté l'insolence jusqu'à s'emparer des Places publiques, & s'opposer à*

nos

nos Gardes, & cela dans le tems que les Etats du Royaume étoient assemblés dans nôtre Résidence, & sous les yeux des Ministres des Puissances étrangeres qui y sont; le tout en vûë de s'immiscer dans l'élection d'un Successeur au Trône, & de traverser ou renverser les Préliminaires de paix qui ont été arrêtés le 27. du mois dernier avec les Plénipotentiaires Russiens, pour rendre au Royaume le repos & la tranquillité qui lui sont si nécessaires, quoique ce droit n'appartienne pas à une Province en particulier, mais à tous les Etats du Royaume en général. A ces causes, *& voyant que ni nos remontrances réïtérées, ni celles des Etats, ni les prieres des Finlandois fugitifs, qui les ont conjuré de ne point leur fermer par leur conduite le retour en leur Patrie, n'ont fait aucune impression sur ces mutins, Nous avons jugé à propos, de l'avis de nos Etats, de les faire désarmer & chasser de la Ville, après qu'ils ont eu l'audace de faire feu sur nos troupes, voulant au reste nous borner à faire saisir les Chefs de la rébellion, dans la résolution de pardonner à ceux qu'ils ont séduits, s'ils se comportent désormais comme doivent faire de bons Sujets, & comme l'ordonne la parole de Dieu, qu'on ne méprise jamais impunément.*

La Cour a donc pris d'abord les mesures convenables pour empêcher de remuer, ceux des Dalécarliens qui s'étoient arrêtés sur la frontiere, qui y attendoient le succès de l'expédition de ceux des leurs qui s'étoient glissés dans *Stockholm*, où ils comptoient les joindre, si les circonstances l'avoient demandé. Elle a fait partir à cette occasion, deux mille Fantassins, & mille Chevaux avec six piéces de canon qui se sont rendus dans la *Dalécarlie*, & y ont exposé aux Habitans ce qui

s'est passé à *Stockholm* à l'égard de leurs Concitoyens, dont il y en avoit eu plusieurs tués & davantage misérablement blessés : & y ayant remontré aussi l'énormité de leur faute, ils en ont reçu toute la soûmission possible, & un nouveau serment de fidélité ; après quoi ce Détachement est retourné vers ses quartiers. On avoit cependant jugé nécessaire, & par précaution, de retenir à *Stockholm* toutes les troupes qui y étoient alors, en cas d'une émeute ultérieure, & à cause des prisonniers Dalécarliens au nombre de près de quatre mille, & dont on instruisoit le procès, qui est présentement autant que fini, le Roi les ayant fait rélâcher la plûpart, en considération des remontrances de divers Districts & Paroisses de leurs Vallées, qui ont écrit des Lettres très-respectueuses à Sa Maj. ; mais ils ont auparavant prêté un nouveau serment de fidélité. Cependant 150. Soldats du Régiment de Dalécarlie qui avoient abandonné leurs Drapeaux pour se joindre aux mutins, ont été transferés dans l'Isle de *Waxholm* pour y travailler aux Fortifications.

On a déja dit que l'Election d'un Successeur au Trône, est ce qui a porté ces Paysans à la mutinerie qu'ils ont montrée, voulant qu'on déferât cette succession au Prince Royal de Dannemarc, au lieu de le faire, comme il est arrivé, en faveur du Prince de Holstein-Eutin Evêque de Lubeck.

I. *Sentence des Généraux de Budenbrock & Lœwenhaupt.*

Ce fut le jour même de l'arrivée tumultuaire des Dalécarliens dans *Stockholm*, que l'Election qui s'est faite le lendemain, avoit été résoluë, savoir, le 2. Juillet : Dans le même-tems la Sentence, qui condamnoit le Général de Budenbrock à avoir la tête tranchée, fut confirmée

mée par le Sénat, & le Général de Lœwenhaupt avoit été condamné la veille à subir le même sort. Tout ce que ces infortunés Généraux ont avancé pour justifier leur conduite dans un commandement d'Armée qui leur est si fatal, n'a rien fait changer à leurs Sentences, non plus que toutes les prieres de leurs familles, les instances de leurs parens, & le crédit de leurs amis; ils ont dû perdre tous deux la tête sur un échaffaut, le Général de Budenbrock fut décapité le 27. Juillet, mais le Général de Lœwenhaupt a eu encore du répit. On se rappelle à l'occasion de ce dernier Général, qu'il a été Président de la commission qui a condamné, après la mort du Roi Charles XII. le Baron de Gortz à avoir la tête tranchée.

Quoique la succession au Trône soit réglée, & la paix quant aux préliminaires non-seulement concluë avec la Russie, mais aussi ratifiée depuis peu de part & d'autre, les Etats du Royaume restent encore assemblés, travaillant au Traité définitif avec cette Puissance, qui, comme on le croit, sera suivi d'une alliance offensive & défensive, pour établir d'autant mieux une véritable union entre les Sujets des deux Couronnes: Et comme il a été résolu aussi de faire des propositions au Roi de Dannemarc, sur les moyens d'affermir la bonne intelligence entre la Couronne de Suede & celle de Dannemarc, on a envoyé à cet effet une Ambassade à S. M. Danoise, & c'est le Comte de Tessin, Sénateur, qui la remplit. Ce Seigneur, qui a été Ambassadeur auprès du Roi de France, avoit demandé peu après son retour de *Paris* à *Stockholm*, la démission de tous ses emplois, mais le Roi & les Etats n'ont pas jugé à propos de la lui

accorder. Le Comte de Berkentin, arrivé à *Stockholm*, avec caractére d'Ambassadeur de Dannemarc, pendant le fort de l'occupation des Etats à élire un Successeur à la Couronne, est retourné à *Coppenhague*, avec le Major-Général Grunner, Envoyé Extraordinaire de S. M. Danoise, après avoir eu l'un & l'autre leur audience de congé du Roi.

DANNEMARC.

LA Flotte que le Roi de Suede avoit fait mettre en mer, est retournée dans l'un de ses Ports, qui est le Port de *Dahleroë*, & elle y est retournée en très-bon état. Celle du Roi est toujours à la rade de *Coppenhague*, mais comme on alloit y embarquer, au commencement d'Août, 27. hommes par Compagnies, des Régimens qui composent la Garnison de cette Capitale, on doit croire qu'elle aura depuis mis à la voile: Cependant on ne voit pas que la Couronne ait quelque sujet de faire une entreprise, soit contre la Suede, soit contre la Russie, au sujet de l'Election de l'Evêque de Lubeck, pour remplir le Trône de Suede; car on s'est toujours fort apperçu que le seul Ordre de Suede qui s'étoit tant déclaré pour le Prince Royal, ne réüssiroit point dans ses tentatives, & la Cour ne s'en est jamais flatée. Son objet principal, dans les circonstances où se sont trouvées la Suéde & la Russie, a été de s'assurer la possession du Duché de *Schleswig*, & elle a le contentement de savoir, qu'un des articles préliminaires signés à *Abo* le 27. Juin, porte que la Suede & la Russie se chargeront conjointement de la garantie du Duché de *Schleswig* en

faveur

faveur de la Maison Royale de Dannemarc; garantie qui doit être pour la Couronne un dédommagement suffisant des sommes qu'elle a employées aux armemens qu'on a faits.

Le Comte de Tessin arrivé à *Coppenhague* eut le 24. Juillet du Roi à *Friedericsbourg* une audience particuliére, comme Ambassadeur de Suede, dans laquelle il lui présenta ses Lettres de créance. Il voit fréquemment les Ministres & sur-tout Mr. de Berkentin Conseiller Privé, revenu depuis peu de *Stockholm*, d'où il a été rapellé, parce que sa présence n'y étoit plus jugée nécessaire. Mr. de Schulin, aussi Conseiller Privé, est nommé conjointement avec Mr. de Berkentin, pour conférer avec le Comte de Tessin sur les points dont il est chargé par sa commission.

Nous finirons cet article de Suede par la Lettre suivante, que le Roi a reçuë du Prince Régnant de Deux-Ponts, & que S. M. a communiquée aux Etats.

SIRE,

LE Sr. de Lentingshausen, ci-devant mon Gouverneur, & qui a été témoin, depuis mon enfance, des sentimens de respect, dont je suis pénétré pour V. M. étant allé en Suede, pour ses affaires particuliéres, j'ai cru ne pouvoir trouver une occasion plus naturelle de faire parvenir à V. M. cette Lettre, afin de lui demander la continuation de sa protection & de ses bontés pour ma Famille. Je me flatte que tout ce qui s'est passé sous les yeux de V. M. par raport à la Succession éventuelle au Trône de Suede, ne les aura point diminuées. De mon côté je ne puis qu'être sensiblement touché de l'honneur

que les Etats du Royaume ont bien voulu me faire, en me nommant parmi les Princes qui pouvoient espérer leurs suffrages. Et c'est à V. M. comme au Pere de la Nation, que j'ose en confier ma vive reconnoissance. J'avouë, que je n'ai pû aspirer à une pareille distinction par aucun titre, si ce n'est par le dévoüement sincére, que l'exemple de mes Peres & l'héritage des sentimens que j'ai reçus d'eux, m'ont inspiré pour l'illustre Nation Suedoise. Aussi puis-je assurer V. M. que si j'ai pû me livrer un instant à l'espérance flatteuse de voir le choix des Etats déterminé en ma faveur, ce n'a été, SIRE, que par la gloire que j'ai envisagée à être adopté comme vôtre fils, & par le désir que j'ai eu de pouvoir contribuer un jour au bonheur du Royaume de Suede, non en lui apportant de grandes Provinces, ou des avantages éblouïssans de cette nature; mais en offrant pour dot à la Couronne, ma vie & mon sang, avec un attachement sans bornes à tout ce qui auroit pû avancer la félicité, l'honneur & le lustre du Royaume, & maintenir les Loix & la liberté de la Nation. Tels ont été, SIRE, les mouvemens de mon ame, lorsque par les bruits publics, j'ai vû approcher le moment qui pouvoit m'adjuger le sort le plus brillant & le plus heureux que j'imagine: Mais les mêmes nouvelles publiques m'ayant appris qu'il se présentoit à la Nation Suedoise un moyen aisé de combiner avec l'établissement de la Succession à la Couronne, la restitution des pertes qu'une guerre malheureuse a fait essuyer à l'Etat, toutes mes vûës se sont aussi-tôt changées en vœux pour le Prince qui pouvoit lui assurer des avantages aussi prompts & aussi considérables. S'il devint un obstacle à mon élevation, c'est en me faisant obtenir l'objet que j'y avois attaché, de voir la Suede tranquille & heureuse. Content de l'accom-

plissement

plissement de mes souhaits à cet égard, s'il me reste quelque désir à former, c'est de conserver, malgré le changement des conjonctures, l'estime & le souvenir d'une Nation, qui par des témoignages que je n'oublierai jamais, a acquis sur mon cœur les droits les plus solides & les plus durables. V. M. voudra donc bien disposer de moi dans toutes les occasions, où Elle le jugera à propos, & être assurée, par avance, de la vénération parfaite, avec laquelle je tâcherai de prouver que je serai toute ma vie, &c.

Cette Lettre du Prince de Deux-Ponts a été bien reçuë des Etats du Royaume, & a servi à les confirmer dans les sentimens d'estime distinguée qu'ils ont pour lui.

RUSSIE.

SI cette Couronne rend par sa paix avec la Suede la plus grande partie de ce qu'elle lui avoit enlevé, elle a d'un autre côté l'extrême satisfaction de lui avoir donné, pour ainsi parler, un Roi à son gré en la personne d'un Prince oncle de l'héritier présomptif du Trône de toutes les Russies. On a donc tout sujet de se promettre delà l'attachement d'un Royaume qui a toujours montré quelque antipathie pour cet Empire; & c'en est assez pour compter pour rien les dépenses qu'ont occasionnées les armemens de la derniere guerre, & le sacrifice qu'on vient de faire par le Traité de Paix. Aussi l'Impératrice est-elle entiérement satisfaite des Généraux Romansoff & Lubras ses Plénipotentiaires au Congrès d'*Abo*, qui ont conduit les négociations de ce Traité avec tant d'habileté, que lorsqu'ils jugerent le

tems propre de parler de l'Evêque de Lubeck pour être élu successeur au Trône de Suede, les Plénipotentiaires Suedois y firent d'abord toute attention, & peu à peu l'affaire a été conduite au point, que ces derniers ont fait paroître qu'ils souhaitoient qu'on la terminât, jugeant ce choix propre à assurer le rétablissement de la paix entre les deux Nations.

Parce que les choses ont été mises dans l'heureuse situation où elles se trouvent par rapport à la Suede, tout le *Nord* joüira d'une paix profonde, ne devant plus être sujet à ces vicissitudes que les différends intérêts des deux principales Puissances suscitoient de tems en tems: Car se tenant unies par des liens qui paroissent devoir devenir indissolubles, il semble que le reste ne tentera rien contre, d'autant plus que le Ministre du Roi de Dannemarc à Petersbourg a eu depuis peu une conference avec ceux de l'Impératrice, dont l'objet est l'affermissement de la paix dans le Nord par une triple alliance entre la Russie, la Suede & le Dannemarc.

Une conjoncture aussi heureuse pour la Russie, a porté Mr. Hocholtzer, chargé des affaires de la Reine de Hongrie, depuis le départ du Marquis de Botta, à réïtérer les instances de ce dernier, pour obtenir le secours de troupes que sa Souveraine avoit demandé à l'Impératrice, fondant ces nouvelles instances sur la situation où la paix avec la Suede met Sa Maj. Imp. de remplir les engagemens stipulés par les Traités entre la Maison d'Autriche & l'Empire de Russie. Depuis ce tems, la Cour ayant fait rassembler vers la *Dune* des troupes qui étoient le long des côtes de Livonie, elle leur a envoyé ordre de s'y tenir prêtes à marcher, & l'on veut de-

puis

puis en augurer qu'elles sont destinées pour le service de la Reine de Hongrie.

On pense sur le compte du Prince & de la Princesse de Brunswich qui demeurent détenus à *Riga* dans le Château de *Dunamunde*, qu'on ne les remettra en pleine liberté que dès qu'il n'y aura plus de difficulté par raport aux renonciations que l'on demande à la Princesse tant pour elle que pour ses enfans, & qu'on veut en même-tems être garanties de la maniere la plus autentique.

Les avis que la Cour Russienne reçoit des frontieres de *Perse*, s'accordent tous à ce que Thamas-Kouly-Kan, persiste dans la résolution d'attaquer la *Turquie*; qu'il a fait rassembler à ce sujet un grand train d'Artillerie & des magazins à *Amadan* & *Krimanscha*; & que le rendez-vous de son Armée, qui sera formidable, est auprès de la derniere de ces Villes.

POLOGNE.

LEs mouvemens que le voisinage du Corps de troupes Russiennes qui s'est assemblé le long de la *Dune*, pourroient occasionner sur les frontieres de la Prusse Polonoise, ont déterminé le Sénat à ordonner que l'Armée de la Couronne fût augmentée de douze mille hommes, & les anciens Régimens renforcés de dix Soldats par Compagnie. Ceux de Dragons de Sibilski & de Rutowski ont aussi reçu ordre d'aller joindre les troupes de la Couronne qui sont sur les confins de la Prusse Polonoise.

Le Roi étoit attendu au mois d'Août à *Fraustatt*, afin d'y signer les Universaux pour la convocation

vocation de la prochaine Diette générale, qui se tiendra cette année à *Grodno*.

Des levées qui se faisoient à *Thorn*, à *Elbing*, & à *Marienbourg*, pour le nouveau Régiment d'*Ulans* du Comte de Saxe, Général au service de France, ont été discontinuées. Nous avons déja parlé de ce Régiment dans nos précédens Journaux.

On a aparemment jugé à propos de discontinuer ces levées, depuis que l'Armée Françoise qui étoit en Baviere, s'est retirée de cet Electorat.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

B*Aviere*. Convaincus comme nous le sommes présentement de l'insubsistance de la neutralité, qui auroit été arrêtée entre l'Empereur & la Reine de Hongrie & de Boheme, & l'ayant fait voir évidemment ci-dessus pag. 202. on doit donc regarder comme non avenu tout ce que porte à ce sujet nôtre Journal du mois passé, page 132. & suivantes, & ce qui peut s'en trouver ailleurs; les avis réitérés, & qui portoient toute aparence de certitude, qu'on avoit reçus touchant cette neutralité, étoient fondés sur la conférence tenuë le 27. Juin entre les Comtes de Kevenhuller & de Seckendorff, & sur ce que l'Empereur s'est en même-tems rétiré à *Francfort*: Mais la Reine de Hongrie n'a pas cru être de sa gloire ni de ses intérêts d'accepter les propositions qui ont été faites dans cette conférence, ni par rapport à certaines Places de la Baviere,

Baviere, dont l'évacuation étoit déterminée; il a été résolu au contraire, après le retour d'un Courier envoyé de l'Armée du Prince Charles à *Vienne*, de réduire ces Places par la force.

I. *La Baviere au pouvoir de la Reine de Hongrie.*

En conséquence on s'est préparé à commencer le siége de *Straubingen*, qui renfermoit une Garnison de Bavarois & de François; cette Ville fut investie, le train d'Artillerie amené, & lorsqu'on alloit commencer à tirer, le Commandant a jugé à propos de capituler, & on lui a accordé les honneurs militaires avec la permission de se rendre à *Ingolstatt* sous une escorte qu'il a euë. Cette Ville fut ainsi renduë le 20. Juillet au Baron de Berneclau, Lieutenant-Général des Armées de la Reine, avec toute son Artillerie, consistant en 50. piéces de canon &c. *Braunau* avoit été évacué dès le 4. par les Bavarois, mais d'une autre maniere; chaque Régiment qui y étoit, apporta ses Drapeaux sur la place de parade, & les remit aux Officiers Autrichiens chargés de les recevoir; tous les Officiers & Soldats, à l'exception de ceux de trois Bataillons, y remirent aussi leurs armes. Cette Garnison composée de 3500. hommes, s'est renduë dans les Villages des environs de *Cham*, pour y rester un an & un jour, conformément à la capitulation qu'elle a euë. Les autres troupes Bavaroises sont présentement fort tranquilles dans la *Souabe*, où elles se sont retirées.

Il n'y a plus ainsi de tout l'Electorat de Baviere qu'*Ingolstatt*, dont les Autrichiens ne soient pas maîtres, & dont on doit actuellement avoir entrepris le siége, le Général Berclau ayant tout fait préparer à cet effet, & ses approches avançant fort, au moyen d'un grand nombre de Paysans, qui sont obligés de travailler nuit & jour,

non-

non-obstant le feu continuel qu'on fait sur eux de la Place : Il y a un Corps de 20000. hommes pour réduire *Ingolstatt*, moitié troupes réglées, & moitié irrégulieres. Toute l'Artillerie fort nombreuse & les munitions destinées pour ce siége, y sont arrivées ; & l'on n'attend pour le pousser vivement que le retour d'un Officier que le Commandant François de la Place a eu la permission du Général Bernclau d'envoyer à Versailles, pour informer le Roi son Maître de l'état de la garnison, & recevoir ses derniers ordres par raport à la défense qu'il doit faire.

Tous les revenus de l'Electorat sont présentement perçus par des Officiers de la Reine, & l'ordre d'un nouveau Gouvernement s'étant établi en conséquence, au nom de S. M., les Commissaires ont ordonné à la petite Ville de *Stad-am-Hoff* de payer à la caisse des Finances à *Munich* la somme de 1600. florins. Les autres Villes & Bourgs de la *Baviere* & du *Haut-Palatinat* ont été taxés plus ou moins, & le tout à proportion de leurs forces. Le Comte de Goes est Administrateur Général, & le Baron de Brandeis a la direction de la Chancellerie.

Voilà ce que présente encore la Baviere, & les Généraux Autrichiens sont obligés d'y avoir, outre les Garnisons, le corps de 20000. hommes employé à réduire l'importante Ville d'*Ingolstatt*, pour que tout l'Electorat se trouve au pouvoir de la Reine.

Afin que la *Boheme* se retrouve aussi pleinement sous la domination de sa Souveraine, il reste *Egra* à réduire, & qui a donné de l'occupation au Comte de Kollowrath : Il y commande un Corps d'environ huit mille hommes qui tient cette Ville bloquée; on en a voulu le Commandant

avec

avec la Garnison, prisonniers de guerre, mais le Commandant voulant les honneurs militaires pour se rendre, ou du moins la liberté de retourner en France, on lui a répondu que l'un ou l'autre de ces articles auroient pû lui être accordés il y a quelques mois, & que présentement il n'y avoit pour lui d'autre parti que celui qui lui étoit proposé. Sur une telle insinuation faite au Commandant d'*Egra*, il y fit publier à son de trompe que tous les Religieux & Religieuses, Prêtres & Séculiers, de quelque âge & condition qu'ils soient, eussent à sortir de la Ville, parce qu'il étoit résolu d'y mettre le feu, pour se retirer, à la faveur des flammes, dans les ouvrages extérieurs, & percer au travers du blocus, s'il ne pouvoit point obtenir de capitulation.

Une résolution de cette nature remplissant les habitans de terreur, deux Bourguemaîtres sont venus en donner part au Comte de Kollowrath, en le suppliant d'avoir pitié de cette pauvre Ville. Ce Géneral, à qui les ordres étoient assez précis d'avoir le Commandant avec la garnison à discrétion, leur a répondu que tout ce qu'il pouvoit faire dans une telle conjoncture, étoit de dépêcher un Courier à la Reine pour lui en faire part, & apprendre de S. M. ce qu'elle jugeroit à propos qu'il fit. Mr. de Kollowrath ayant aussi envoyé un Courier au Prince Charles, il faut que S. A. S. n'ait pas d'abord répondu dans le goût du Commandant d'*Egra*, car depuis le retour de ce dernier Courier, la Garnison, qui à la vérité ne s'est point portée à l'incendie, dont la Ville a été menacée, a cependant fait une sortie, & il lui a réüssi d'enlever 25. Bœufs le 13. Août, & de les conduire

conduire dans la Ville : Elle a trouvé aussi une grande quantité de grains dans un Couvent ; d'où l'on conjecturoit que le blocus pourroit encore durer quelques semaines. Mais le Commandant doit avoir eu depuis peu une capitulation.

Voyons présentement ce que nous montrent les diverses Armées qui tiennent la campagne. Nous en avons vû les mouvemens jusques au 17. Juillet, & en voici la suite.

L'Armée de la Reine de Hongrie aux ordres du Sérénissime Prince Charles de Lorraine, qui a fait rentrer le Royaume de *Boheme* sous la domination de S. M. & soûmis le *Haut-Palatinat* & la *Baviere*, en obligeant celles de ses ennemis à s'en retirer : cette Armée continuant sa marche vers le *Rhin*, arriva en partie le 18. Juillet sur le *Necker* près de *Canstatt*, où s'étant rassemblée, elle se remit le 22. en marche sur trois colonnes, dont la premiere alla camper le lendemain à *Russern*, & les deux autres assirent leur camp sur les hauteurs des environs. L'Armée séjourna le 24. & s'étant remise en marche le 25. la premiere colonne vint camper à *Gerzingen*, la seconde à *Etlingen*, & la troisiéme près de *Bruchsal*. Ce jour-là le Prince Charles & le Felt-Maréchal de Kevenhuller étant partis pour l'Armée du *Meyn*, le commandement fut confié au Prince de Lichtenstein jusqu'au retour de S. A. S. qui revint le 30. à son quartier général pour lors à *Durlach*, extrêmement satisfaite de l'accueïl que lui a fait le Roi de la Grande Bretagne, avec qui elle a pris tous les arrangemens pour l'exécution d'un plan d'opérations à faire pendant le reste de la campagne.

Le 2. Août l'Armée se remit en marche, & l'ayant continuée par différentes routes, elle se rassem-

rassembla toute le 14. auprès de *Muntzingen*, où s'étoit rendu le Général de *Geisrugg* avec trois Régimens d'Infanterie & un de Cavalerie, du nombre des troupes qui ont été employées au blocus de *Braunau*; & ce sera dans ce camp où nous laisserons l'Armée du Prince Charles, pour raporter le mois prochain, vers quel endroit elle se sera portée pour tenter le passage du *Rhin*, que l'Armée Françoise tâche de lui rendre des plus difficile, & même de faire échoüer tous les desseins du Prince. En attendant les Pandoures, qui sont commandés par le Colonel Trenck, passent continuellement le *Rhin* tantôt dans un endroit & tantôt dans un autre, & ne manquent gueres de revenir sans prisonniers ou quelque butin. Un détachement de 300. Grenadiers de l'aile droite de l'Armée prit aussi dix barques la nuit du 26. au 27. Juillet. Ces barques étoient chargées de farines que les François faisoient remonter le *Rhin*, après avoir rompu un pont qu'ils avoient à *Spire*. Des Gardes Suisses qui les escortoient furent mal menés en cette occasion.

IV. *Armées Françoises.*

On n'a rien à raporter des Troupes Bavaroises qui ont été contraintes d'abandonner leur Pays, si ce n'est qu'elles occupent jusqu'à présent les mêmes quartiers qu'elles ont pris aux environs de *Wembdingen* dans le Cercle de *Souabe*. Celles de France qui étoient dans le même Pays, étant décampées des environs d'*Ingolstatt*, de la maniere que nous l'avons dit le mois passé, & ayant traversé la *Souabe*, elles se sont toutes rassemblées sur le *Necker*. Le commandement en ayant été ôté au Maréchal de Broglio, & donné au Comte Maurice de Saxe, en attendant qu'il

ſoit conferé à un autre Maréchal, elles furent poſtées depuis *Neuſtadt* juſqu'à *Spire*, couvertes par le *Spirebach*, dont elles ont travaillé à rétablir les lignes, afin de mettre l'*Alſace* à l'abri d'inſulte de ce côté-là. Pendant que cette Armée ſe mettoit dans cette poſition, celle que commande le Maréchal de Noailles, & qui avoit auſſi repaſſé le *Rhin* après l'action de *Dettingen*, s'étendit depuis *Oppenheim*, qui n'eſt qu'à trois lieuës de *Mayence*, juſqu'au voiſinage de *Worms* & de *Franckendahl*, en tirant du côté de *Neuſtadt*; de ſorte que les deux Armées Françoiſes ſe trouvoient alors à bien peu de diſtance l'une de l'autre. Quelque bien reglée néanmoins que dût paroître leur poſition, elles ne s'y ſont point arrêtées long-tems. Dès le 20. celle qu'on a appellée l'Armée de Baviere, partit des environs de *Spire*, alla camper à *Landau*, puis à *Weyßembourg*, enſuite à *Hagenau*, & ſe trouva le 24. près de *Strasbourg*. Celle du Maréchal de Noailles partit auſſi alors des environs de *Worms*, mais il en fut détaché auparavant douze Eſcadrons & treize Bataillons, pour ſe rendre vers la *Moſelle*.

Le Maréchal de Noailles eſt revenu peu de jours après établir ſon quartier à *Spire*, avec une partie de ſes troupes, a ordonné de prendre un état de tous les grains qui ſont dans les greniers des particuliers, & en a fait tranſporter la plus grande partie en *Alſace*, n'ayant laiſſé aux propriétaires que ce qu'il crut indiſpenſable pour leur ſubſiſtance. Ceux-mêmes qui n'étoient point battus ont été tranſportés à *Landau*, dont le Maréchal a renforcé la Gatniſon de quelques Bataillons, de même que celles des autres Places d'*Alſace*. Outre cela il a fait élever ſur le bord du *Rhin* pluſieurs Redoutes qu'on

a garnies de canons, qui font des décharges sur tous les Hussars & Troupes irrégulieres d'Autriche qui s'en approchent. Mais ce qu'il y a de plus, cent Escadrons de Cavalerie & de Dragons & 53. Bataillons de vieilles troupes bordent ce fleuve depuis *Huningue* jusqu'à *Spire*. Le cordon commence trois lieuës au-dessus de *Huningue*, & les Troupes qui le forment, sont partie dans les Villages, partie dans les débris des vieilles Redoutes qui restent encore des guerres précédentes, & dans celles qu'on vient de construire. Les Paysans, à qui on a fait distribuer 30. mille fusils, remplissent les intervalles qu'il y a entre les postes des troupes réglées, & il y a du canon de distance en distance. Enfin les Paysans sont armés, & toute l'*Alsace* est inondée de troupes qui vont & viennent, & ruinent le Pays par leurs marches & contremarches.

C'est la marche de l'Armée du Prince Charles de Lorraine, qui met cette Province dans une si grande agitation. Les gens du Plat-Pays sauvent leurs meilleurs effets dans les Villes, & ceux des Villes ne se croyent pas trop en sureté pour les leurs. Cette marche vient de faire encore revenir la plus grande partie des Troupes Françoises, qui étoient retournées à *Spire* avec le Maréchal de Noailles; il n'est resté près de cette Ville qu'un petit détachement, destiné à couvrir le transport des grains & fourages, qu'il a fait enlever de tous les environs, afin d'ôter aux Alliés les moyens d'y subsister, s'ils vouloient s'avancer de ce côté-là. Il est vrai que le Maréchal de Noailles paye aux propriétaires ce qu'il leur fait enlever, au prix courant; & ce qui n'est pas payé, s'il est tombé entre les mains des Hus-

ſars Autrichiens qui rodent par tout, eſt par conſéquent perdu pour eux. Voilà les ſuites inévitables des malheurs de la guerre, & les effets de ce fleau.

Telles ſont les meſures priſes par les François pour ôter la ſubſiſtance aux Troupes Autrichiennes & Alliées; & telles ſont leurs précautions d'un autre côté pour empêcher les Croates, Pandoures, Waraſdins, & Huſſars de paſſer le Rhin, pendant que le Corps commandé par le Comte Maurice de Saxe, & l'Armée du Maréchal de Noailles, ſe porteront à le diſputer au Prince Charles.

VI. *Armée des Alliés.*

L'Armée alliée, qui s'eſt remiſe dans ſes anciens quartiers après la Bataille de *Dettingen*, n'en a point bougé juſqu'au 4. Août, que toutes les diſpoſitions étant finies pour l'exécution d'un Plan arrêté à *Hanau* pendant le ſéjour qu'y ont fait le Prince Charles de Lorraine & le Comte de Kevenhuller, les Troupes Autrichiennes, qui en font partie, ſe mirent en marche pour s'approcher du *Rhin*. Ce fut le 26. Juillet que le Prince Charles arriva de ſon Armée à *Hanau*, accompagné des Généraux de Kevenhuller, Kônigſegg & O-Donel. Il alla deſcendre chez le Duc d'Ahrenberg avec qui il dîna. Au ſortir de table il alla avec le Comte de Kevenhuller ſaluer le Roi de la Grande-Bretagne, dont il fut reçu avec de grands témoignages d'eſtime. S. M. Brit. dîna le lendemain en public à une table de douze couverts; le Prince étoit à ſa droite, le Comte de Kevenhuller à ſa gauche, & le reſte de la table étoit rempli par Milord Stairs, le Duc de Richmond, le Prince de Waldeck,

le

le Général Broune, & d'autres Généraux. A l'issuë du repas le Roi se rendit au Camp, & passa devant tout le front de l'Armée, qui étoit rangée en bataille sur une ligne. S. M. avoit le Prince à sa gauche, & derriere venoient le Duc d'Ahrenberg, le Prince d'Esterhasi, le Comte de Kevenhuller, le Lord Stairs, le Comte de Neipperg, & plusieurs autres Généraux tous à cheval. Le Prince Charles est reparti le 28. au matin pour retourner à son Armée, dont le quartier général étoit alors à *Carelsruhe* près de *Durlach*. Une conférence de deux heures s'étoit tenuë la veille, entre le Roi & ce Prince avec le Comte de Kevenhuller, à laquelle aucun autre Seigneur ni Général n'a assisté, & l'on y a reglé ce qui doit être exécuté par les deux Armées le reste de la campagne. Il y a eu en cette Ville une foule incroyable de personnes de toutes sortes de rang pour voir le Prince Charles, & toutes celles qui ont eu l'honneur de l'approcher, ont été aussi charmées de ses manieres affables, qu'on est par-tout ravi & frappé du succès qui accompagne ses exploits militaires; aussi est-il difficile d'être plus aimé qu'il l'est de ses Troupes, comme il l'est également d'en trouver qui ayent plus de confiance dans leur Chef.

Revenons de cette transition à l'Armée, que toutes les Troupes Angloises ont joint, étant arrivées successivement de leur Pays par les Pays-Bas, aux environs de *Cologne*, où elles ont passé le *Rhin*. La partie de cette Armée des Alliés composée d'Anglois, de Hannovriens & de Hessois s'est mise en marche six jours après les Autrichiens, qui sont présentement commandés par le Felt-Maréchal de Neipperg, jusqu'au

parfait rétablissemet du Duc d'Ahrenberg qui est resté à *Hanau*, pour achever de s'y faire guérir de la blessure qu'il a euë à l'affaire de *Dettingen*. Le 12. & le 13. ces troupes de la Reine de Hongrie passerent le *Rhin* sur des ponts qui ont été construits auprès de *Biberich*: Mais le gros de l'Armée commandé par le Roi de la Grande-Bretagne, étoit encore le 18. de l'autre côté de ce Fleuve, & sans qu'on sache au juste où cette Armée se portera, quoique l'opinion soit générale qu'elle se replierа vers la *Mosselle*, pour agir hostilement contre la France, puisque déjà le Général Mentzel s'est rendu avec un Corps de Hussars à *Traerbach*, delà vers *Treves*, & il en paroit depuis des détachemens vers la *Saar*, qu'on dit avoir déja commis des hostilités. Il y a aussi des petits coups de main arrivés vers le *Haut Rhin*, & dans lesquels les Hussars Autrichiens, & ceux de France ont eu toute part: Il nous suffira d'en faire cette simple annonce, de dire que les Gazettes en sont pleines, & que nous ne nous arrêterons pas d'en faire le récit.

Quant à l'Armée des Alliés nous la laisserons aussi du côté de *Mayence* jusqu'au mois prochain, que peut-être elle aura été jointe par le Corps de Troupes Hollandoises qui est en marche à cet effet, la premiere division de ces troupes ayant déja traversé le Pays de *Munster*. La seconde passa le 15. Août auprès de la Ville de ce nom; l'on attendoit le 20. la cinquiéme & derniere, avec les pontons & l'artillerie. Et le 31. la premiere a dû passer la riviere de *Lahn*.

Non-obstant les Armées qui sont en campagne, l'augmentation qu'on en fait journellement de toutes parts, & les préparatifs extraordinaires

maires pour pousser la guerre avec la derniere vigueur, & le commencement même des hostilités vers la *Moselle* & la *Saar*, on veut ne desespérer pas encore d'une paix prochaine : Mais qu'elle soit générale, c'est ce qui ne paroit pas devoir arriver si-tôt, quelques mouvemens que se donne la France, comme on le publie, pour y être comprise.

VII. *Matiere sur la paix.*

Voici au surplus sur cette matiere de paix, tout ce qui en est. Le Baron de Wasner, Ministre de la Reine de Hongrie auprès du Roi de la Grande-Bretagne, étant retourné de *Londres* à *Vienne*, partit le 17. Juillet de cette derniere Ville, pour se rendre auprès de S. M. Brit. à *Hanau*, sur ce que le Chevalier Osorio, Envoyé Extraordinaire du Roi de Sardaigne en Angleterre, étoit aussi parti de *Londres* pour *Hanau*, afin d'y exécuter une commission d'importance. Dans ces circonstances les Ministres de la Reine dans les Cours étrangeres reçurent un nouveau Rescrit, portant en substance « que la réconciliation entre Sa Maj. & la Maison Electorale de Baviere est une chose dont elle ne s'éloignera jamais, lorsqu'on traitera sur le pied des déclarations qu'elle a faites dans des conjonctures plus épineuses : Qu'il n'est pas possible de concilier les choses & de les mettre sur un pied stable ; mais que pour y parvenir avec sûreté, il est nécessaire que l'Electeur de Baviere se prête à des arrangemens qui prouvent de sa part une ferme résolution de se détacher de la Maison de Bourbon &c. »

Le Baron de Wasner qui est arrivé à *Hanau*, a expliqué au Roi de la Grande Bretagne, dans toute leur étenduë, les dispositions de la Reine

sur

ſur le rétabliſſement de la Paix en Allemagne ; & ſur les moyens de réconciliation à ménager entre Elle & la Maiſon de Baviere. Il en a pareillement donné avis à l'Electeur de Mayence. Le Comte de Kônigsfeld, Vice-Chancelier de l'Empire, a été invité à cette occaſion de ſe rendre à *Mayence*, où il s'eſt tenu une conférence dans laquelle ces propoſitions lui ont été communiquées par l'Electeur. Ce Comte à ſon retour à *Francfort* en ayant informé l'Empereur, il y a eu diverſes Lettres écrites ſur ce ſujet entre ce Prince & le Roi de la Grande-Bretagne ; un Courier eſt auſſi parti de *Hanau* pour *Vienne* chargé de dépêches très-importantes.

Après que s'eſt tenuë cette conférence à *Mayence*, il s'en tint une autre à la même occaſion à *Francfort* : Le Baron d'Aſlang, qui a réſidé à *Londres* avec caractére d'Ambaſſadeur de l'Empereur auprès de Sa Maj. Britannique, y a aſſiſté ; ce Seigneur étoit allé auparavant à *Hanau*, où après avoir eu une audience du Roi, il ſe rendit chez le Lord *Carteret*. Mais quoique la paix eut été agitée dans ces conférences, & que le Roi de la Grande bretagne, de concert avec pluſieurs Cours de l'Empire, exhorte la Cour Imperiale à entrer ſérieuſement dans un accommodement avec le Reine de Hongrie, on ne voit pas que ce grand & ſalutaire ouvrage ſoit plus avancé que l'année derniere, ni qu'on ait pris aucune réſolution propre à l'accéleter. Comme nous avons donné le mois paſſé ſur cette même matiere de paix la Lettre des Etats de l'Empire aux Etats Généraux des Provinces-Unies, il paroit que celle qu'ils ont écrite en même-tems au Roi d'Angleterre, doit également trouver une place dans nos Mémoires. La voici.

La

VIII. Lettre des Etats de l'Empire au Roi d'Angleterre.

LA situation affligeante dans laquelle se trouvent plusieurs Provinces du St. Empire Romain, par la guerre qui s'y est élevée, étant suffisamment connuë de V. M. nous ne lui ferons sur ce sujet aucun détail, qui ne pourroit être que superflu. S. M. Imp. qui veille sans rélâche à la prospérité publique, nous a fait connoître son inclination pour la paix, & elle a désiré des Etats de l'Empire ici assemblés, qu'ils invitassent d'autres Puissances, lesquelles, conjointement avec eux, acceptassent l'office de Médiateurs.

Comme les Electeurs, Princes & Etats du St. Romain n'ont rien plus à cœur que de se prêter à une intention si loüable, & de chercher quelque moyen propre de parvenir à une fin si désirée, & de procurer la tranquillité de la chere Patrie, ils n'ont pû se refuser à un objet aussi salutaire, & ils ont résolu, après mûre délibération, suivant l'exigence du cas, de concourir à une prompte réconciliation des Parties belligerantes, ainsi qu'ils l'ont déclaré publiquement dans leur délibération du 17. Mai dernier, par laquelle il a été arrêté, qu'ils acceptent l'office de la médiation, au cas de l'accession de Vôtre Majesté Royale, & de celle des Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux des Provinces-Unies, afin d'entrer au plûtôt en conference, si les Puissances qui sont en guerre veulent y acquiescer.

Les soins de V. M. Royale ne tendant qu'à la prospérité universelle, nous n'avons pas lieu de craindre qu'elle prenne en mauvaise part, que les Electeurs, Princes & Etats du St. Empire Romain, par un effet de la grande confiance qu'ils ont en elle, lui communiquent l'ardent désir qu'ils ont de parvenir à un but si salutaire, & qu'ils la prient de

leur

leur faire savoir quel est son sentiment à cet égard, & s'il lui plait d'accepter la médiation dont il s'agit. Ils n'épargneront ni soins, ni peines, pour s'employer à ce qui peut conduire à un si grand bien, & ils s'y porteront avec tout l'empressement possible &c.

Nous ajouterons à cette matiere pacifique, que l'Electeur de Mayence a été faire une visite au Roi de la Grande Bretagne au Château de *Biberich*, & que ce Monarque est allé à *Mayence* la lui rendre; que S. M. & S. A. ont eu chaque fois un long entretien, & qu'on ne doute nullement qu'il n'ait roulé sur les justes moyens de faire rétablir une tranquillité constante dans l'Empire, & l'union entre les Maisons d'Autriche & de Baviere.

Vienne. La Cour continuë de tirer de la Hongrie une très-grande quantité de provisions, qu'elle fait toujours partir pour la Baviere, afin d'y être déposées dans les magazins. Cependant il n'y a plus dans cet Electorat, comme on le sait, que 25. à 30. mille hommes, ausquels il ne manque rien, puisque divers magazins considérables ont été enlevés aux François avant & après leur retraite; & ce qui plus est, on n'a encore consommé qu'une petite portion de ceux que l'on avoit formés pour la subsistance de l'Armée de la Reine qui n'y est plus. Il faut donc, & c'est l'opinion commune, que ces précautions sont faites pour subvenir aux besoins extrêmes des Habitans de la Baviere, qui sont dans un grand manquement de tout le nécessaire.

Des Pandoures, des Esclavons, & autres troupes irrégulieres, continuent d'arriver aussi de leurs

leurs Pays aux environs de *Vienne*, & l'on ne sait pas encore quand il n'en arrivera plus. Le nombre en est tel, que les derniers venus sont obligés à s'arrêter dans des quartiers près de cette Ville faute d'armes, quoiqu'on travaille sans relâche depuis un an & demi à en forger; ce qui fait voir qu'il n'a pas cependant été possible d'en faire à tems la quantité suffisante, tant est grand le nombre de ces troupes. Deux cens prisonniers François de ceux qui étoient demeurés malades à *Prague*, passerent au contraire, vers le milieu du mois de Juillet, par *Vienne* allans en *Hongrie* se rendre aux lieux assignés pour leur détention.

La Reine avance heureusement dans sa grossesse, & s'est tenuë pendant quelque tems à *Schœnbrunn*. Sa Maj. a donné le Régiment de Pestwarmagaï, Hussars, vacant par la mort du Colonel Pestwarmagaï, au Général Trips; & le Général de Czernim, qui fait en Transilvanie les fonctions de Gouverneur, à la place du Prince de Lobkowitz, a eu le Régiment de Cuirassiers qui vaque par la mort du Général Potzaski. Il y a encore un Régiment Hongrois à conférer, qui est celui d'Infanterie de Syrmai, laissé vacant par le décès du Comte de ce nom. La Reine a donné aussi le Gouvernement de *Brinn* en Moravie, au Comte de Traun, qui ayant demandé la permission de se démettre du Gouvernement de Milan & du commandement de l'Armée de S. M. en Lombardie, afin de finir ses jours en repos, a obtenu cette grace, avec le Gouvernement de *Brinn*, en considération de ses bons services. Nous avons déja dit que le Prince de Lobkowitz a eu le Gouvernement du

Milanez

Milanez à la place du Comte de Traun, & le commandement de l'Armée qui a été jusqu'ici à ses ordres.

Quelque apparente que soit la rupture, avec la France, le Ministre de cette Couronne qui est Mr. Vincent, ne continuë pas seulement de résider à *Vienne*, mais ses conférences avec les Ministres de la Reine continuënt aussi, & en ayant eu plusieurs depuis peu, il a envoyé un Courier à sa Cour, dont il attend le retour avec de nouvelles instructions.

Le Conseil de guerre ayant reçu l'Exprès que le Comte de Kollowrath commandant les troupes employées au blocus d'*Egra*, a envoyé à *Vienne*, le lui a renvoyé avec des dépêches dont le contenu est, que la Reine consentoit qu'il accordât une capitulation à la garnison de cette Place, mais à condition qu'elle sortira sans armes.

On n'a rien de remarquable à donner de la Cour de *Berlin*, d'où l'on mande que le Roi de Prusse, revenu le 13. Août du tour qu'il est allé faire en *Silesie*, a envoyé deux personnes caractérisées au Roi d'Angleterre sur le *Rhin*, pour le prier de ne rien négliger de ce qui pourroit contribuer à une paix générale; qu'il s'y employeroit de tout son pouvoir, & feroit même respecter, s'il le faut par la force, sa médiation dans ce grand & salutaire ouvrage.

Les autres Cours d'Allemagne qui ne demandent également que la paix & la tranquillité, n'ont rien non plus d'intéressant pour l'étranger, & voici tout ce qui pourroit être de quelque remarque, à certains égards, de celle de *Dresde*. Les troubles, dont la Boheme a été agitée depuis trois ans, ayant occasionné la sortie d'un grand nombre de familles, la plûpart Luthérien-

lies, qui ont quitté ce Royaume, & sont venuës s'établir en *Saxe* sous la protection du Roi de Pologne Electeur de Saxe, elles y ont été reçuës amiablement, en conséquence des ordres que Sa Majesté avoit expédiés sur ce sujet aux Baillifs des Provinces de ses Etats. Mais depuis que la tranquillité est rétablie en Boheme, deux Députés de la Régence de *Prague* sont arrivés à *Dresde* pour réclamer ces Habitans au nom de la Reine de Hongrie. Ils ont eu audience du Roi, étant présentés par le Comte d'Esterhasi Envoyé extraordinaire de la Cour de *Vienne*, & ils ont remis au Roi une Lettre que cette Souveraine lui a écrite, pour le prier de donner ses ordres à cet égard. En même-tems les Députés ont assuré qu'il ne seroit causé aucune inquiétude à ces familles, & qu'elles pourroient retourner vivre en liberté dans leurs anciens établissemens. Le Comte de Bruhl, premier Ministre d'Etat & du Cabinet, leur a déclaré, après une conférence tenuë à la Cour sur ce sujet, que le Roi ne refusant jamais sa protection, lorsqu'on la lui demandoit pour des raisons légitimes, Sa Maj. avoit trouvé tels les motifs que ces familles avoient eu de lui demander une retraite dans ses Etats; que comme ce n'étoit ordinairement que des Sujets coupables de crimes capitaux que l'on réclamoit, cette circonstance ne pouvoit point être appliquée au cas dont il s'agissoit; que le Roi ne s'opposoit point cependant au retour de ces familles en Boheme; mais que Sa Maj. ne pouvoit employer d'autre moyen pour les y obliger que la voye de l'exhortation, & qu'elle feroit expédier des ordres en conformité aux Baillifs des lieux où elles se sont retirées.

On ne doute pas que cette façon raisonnable de

de s'expliquer du Roi Electeur, n'aura satisfait pleinement la Cour de *Vienne*.

ARTICLE VIII.

Contenant la Naissance, les Mariages & les Morts de personnes Illustres, depuis le mois dernier.

Naissances. La Duchesse d'Anville, épouse du Duc de ce nom, Lieutenant-Général des Galeres de France, accoucha le 11. Juillet d'un fils à *Paris*, qui portera le nom de Prince de Marsillac, comme étant le premier enfant mâle de la Maison de la Rochefoucault.

Le 13. Août, vers les 3. heures après midi, Sa Maj. la Reine de Hongrie & de Boheme mit heureusement une Archiduchesse au monde, à *Vienne*.

Mariages. Celui du Prince Royal de Dannemarc avec la Princesse Loüise d'Angleterre a dû être célébré sur la fin d'Août.

On annonce encore un mariage sur le tapis entre la Princesse Amelie d'Angleterre & le Duc de Holstein-Eutin, Administrateur de Holstein, qui est nommé successeur au Trône de Suede.

Morts. Messire François-Honoré de Casaubon de Maniban, Archevêque de Bourdeaux & Abbé de l'Abbaye de Sandras, mourut le 29. Juin dans son Diocése. Le Roi de France a disposé de cet Archevêché en faveur de l'Abbé d'Harcourt, Doyen de l'Eglise Métropolitaine de Paris.

Le 12. la mort enleva à *Paris* Messire Jacques-Benigne Bossuet, ancien Evêque de Troyes, & Abbé de l'Abbaye de S. Lucien de Beauvais, à l'âge de 82. ans.

Mr. Spencer Compton Comte de Willmington &c. premier Commissaire de la Trésorerie en Angleterre, Membre du Conseil Privé du Roi de la Grande Bretagne, Chevalier de la Jarretiere, & un des Seigneurs du Conseil de Régence établi

bli pendant l'absence de Sa Maj. Britannique, est mort à *Londres* le 13. dans un âge avancé.

Les Evêques de Beziers & de Perpignan sont morts dans leurs Diocéses vers le même tems.

Le Lieutenant-Général Potzaski, au service de la Reine de Hongrie, est aussi mort à *Raab* en Hongrie, d'une chute de cheval.

Le Comte de Syrmai, Colonel d'un Régiment d'Infanterie Hongroise, a payé le même tribut.

Mr. Aubery, Marquis de Vatant, Conseiller d'Etat, Prévôt des Marchands de la Ville de *Paris*, y mourut le 20. d'une attaque d'apoplexie, âgé de 51. ans.

Le Comte de Chavagnac, Lieutenant-Général des Armées navales de France, est aussi mort sur ses Terres en Auvergne, à l'âge de 84. ans.

Le 25. mourut à *Philipsdahl* la Princesse Caroline-Christine, épouse du Landgrave de Hesse-Philipsdahl, née Duchesse de Saxe-Eysenach. Cette Princesse étoit fille du feu Duc Jean-Guillaume Duc de Saxe-Eysenach, & de Christine-Julie née Margrave de Bade-Durlach. Elle étoit âgée d'environ 45. ans, étant née le 15. Avril 1699. & fut mariée en 1725. au Landgrave Charles de Hesse-Philipsdahl : Elle laisse de ce mariage deux Princes & trois Princesses.

Le Général Monroy, Hannovrien est mort le 28. des suites de la blessure qu'il a reçuë à la bataille de *Dettingen*.

Le Brigadier Peers, Colonel d'un Régiment d'Infanterie Angloise, est aussi mort à *Hanau* des blessures qu'il a reçuës à la même bataille.

Le Duc d'Arcos, âgé seulement de 25. ans, est pareillement mort à *Boulogne* des suites des blessures qu'il a euës à la bataille de Campo-Santo.

Madame

Madame de Chauvere, Abbesse des Dames Chanoinesses séculieres de *Poussey* en Lorraine, y est morte le 4. Août, âgée de 86. ans.

Le 11. Dame Olimpe-Felicité de Beringhen, Abbesse de l'Abbaye Royale de *Faremoutier*, paya le même tribut à la nature, à l'âge de 54. ans.

Jacques de Chastenet, Marquis de Puysegur, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & Gouverneur de Bergues, mourut le 15. à *Paris* dans la 89. année de son âge.

On assure que le Marquis de Hérouville, qui a soûtenu avec tant de fermeté le blocus d'*Egra* où il commandoit, y est mort, & que c'est un Capitaine qui y fait les fonctions de Commandant.

Le 20. mourut à *Bruchsal* le Cardinal de Schônborn, Evêque de Spire & de Constance.

TABLE

DES ARTICLES.

Du mois de Septembre 1743.

ARTICLE I. *Litterature.* Pag. 161
ARTICLE II. *Italie, Piémont & Savoye.* 176
ARTICLE III. *France.* 187
ARTICLE IV. *Angleterre, Hollande, & Pays-Bas.* 198
ARTICLE V. *Nord.* 207
ARTICLE VI. *Allemagne.* 218
ARTICLE VII. *Naissance, Mariages & Morts.* 236